



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration du commandant en chef Samuel K. Doe, chef d'Etat et président du Conseil populaire de rédemption de la République du Libéria. Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.
2. M. DOE (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Nous vivons dans un monde en transformation constante où les idéaux mêmes qui motivent l'humanité évoluent rapidement. Cependant, ces visions d'identité nationale, de liberté, de justice et d'égalité, et notre aspiration pour un niveau de vie meilleur, continuent à prendre de plus en plus d'importance au point de dominer l'horizon humain.
3. Mon propre pays, la République du Libéria, est née de ces espérances et de ces aspirations humaines qui ont forcé la main au destin. Cependant, au fil des ans, ces aspirations ont été de plus en plus frustrées. Ce n'est donc pas par hasard qu'il y a trois ans les hommes et les femmes des forces armées du Libéria se sont lancés dans notre révolution populaire. Notre objectif fondamental a été l'édification d'une société nouvelle fondée sur la justice, l'égalité, la liberté et l'octroi de chances égales pour tous nos citoyens.
4. L'antagonisme historique entre les colons et la population autochtone s'est manifesté dès le début de la révolution. Toutefois, nous avons toujours eu le souci de limiter les disparités économiques et sociales au sein de la société du Libéria et de promouvoir une véritable unité nationale.
5. Trois ans à peine après notre accession au pouvoir, nous pouvons nous enorgueillir de n'avoir pas dans notre pays de prisonniers politiques. Nous nous sommes efforcés de mener consciencieusement une politique de prévention des abus dans le domaine des droits de l'homme.
6. C'est avec fierté que nous nous retrouvons à l'aube de notre renaissance nationale, tandis que, de façon constante, nous avons continué de poursuivre notre processus constitutionnel pour que notre pays revienne en 1985 à un gouvernement civil.
7. Nous tournant vers une ère nouvelle de confiance et d'harmonie nationale, je me présente devant vous aujourd'hui comme le premier chef d'Etat autochtone de la République du Libéria, pays qui, pendant plus d'un siècle, a été le symbole de l'âme invincible de l'Afrique et la flamme de la renaissance africaine.
8. C'est avec orgueil que nous venons vous parler non point de conflit mais de réconciliation, non de division mais d'unité, non de haine mais d'amour, non de guerre mais de paix, non d'actions fondées sur l'égoïsme, mais

de coopération véritable reposant sur une vision de développement global.

9. Notre présence ici témoigne de notre sens profond de la signification historique du rôle du Libéria dans les affaires mondiales. Car depuis notre accession au pouvoir, nous avons connu une tension civile extrême et des frustrations économiques, et nous avons cependant remporté d'immenses succès sur le plan national.
10. Notre population a fait d'importants progrès, passant des griffes de la servitude à la dignité, des ténèbres de l'exploitation à l'épanouissement humain. Notre renaissance n'est pourtant pas uniquement la jouissance d'un héritage refusé depuis longtemps. Il s'agit aussi d'un défi, celui de ranimer cette vision qui, il y a de cela plus de 130 ans, unissait les divers éléments de la population du Libéria. Notre population tout entière s'est donc réveillée et redressée pour faire une contribution véritablement unique, au nom du Libéria, à la paix et à la compréhension internationales, dans un monde troublé. Nous redoublons d'activité en un moment lourd d'incertitudes mais riche de possibilités. Nous nous efforcerons d'assurer l'unité chez nous, la solidarité en Afrique et la paix dans le monde entier.
11. C'est donc avec plaisir que nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à l'Etat de Saint-Christophe-et-Nevis, qui vient d'être admis à l'Organisation des Nations Unies en tant que 158<sup>e</sup> Membre.
12. Nous désirons féliciter sincèrement M. Jorge Illueca, fils éminent du Panama, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée. Ses talents remarquables et sa vaste expérience de diplomate et d'homme d'Etat nous donnent l'assurance que, sous sa direction, l'Assemblée sera à la hauteur de l'énorme défi qui lui est lancé, à savoir promouvoir la paix et protéger le bien-être de l'humanité tout entière.
13. Nous souhaitons également rendre un hommage bien mérité à son prédécesseur qui a présidé avec tant de sagesse la trente-septième session de l'Assemblée générale. Ses efforts lui ont valu la sincère gratitude et l'estime de tous.
14. Qu'il nous soit permis aussi de faire l'éloge du Secrétaire général, pour la façon très efficace et consciencieuse dont il s'acquitte de ses fonctions depuis son élection. Nous demandons instamment que tout l'appui nécessaire lui soit donné dans les efforts qu'il fait pour réorganiser et renforcer cette organisation qui nous tient tant à cœur. Qu'il me soit permis de lui réaffirmer l'appui et la coopération sans défaillance du Gouvernement du Libéria dans l'exercice de ses fonctions.
15. La recherche de la paix, la plus importante mission de cette grande organisation, demeure l'une des plus graves préoccupations de l'humanité. Pourtant, si l'on réfléchit aux événements qui se sont déroulés récemment, nous arrivons à la triste conclusion que la paix continue de nous échapper. La violence, le terrorisme, la guerre non déclarée, les rumeurs de guerre, les injustices sociales et les actes de fanatisme sapent la raison et la modération qui devraient caractériser les relations internationales contemporaines.

16. La destruction d'un avion de ligne coréen non armé par l'Union soviétique, causant la mort des 269 passagers et membres d'équipage, constitue un acte cruel contre l'humanité. Il est contraire aux normes établies et acceptées du droit international et de la réglementation de l'aviation civile. Un tel acte montre tristement à quel point l'ordre et l'harmonie des relations entre Etats se sont sérieusement érodés.
17. Les situations explosives et les zones de tension abondent sur la planète.
18. En Afrique, les Tchadiens sont enfermés dans une âpre guerre civile, attisée par ceux qui s'efforcent de détruire la souveraineté de cet Etat africain.
19. En Afrique australe, le diabolique système d'*apartheid* survit toujours, tandis que la Namibie continue d'être privée de son indépendance nationale en raison de l'intransigeance de l'Afrique du Sud.
20. Au Moyen-Orient, les espoirs de reconstruire le Liban et de rétablir pleinement la souveraineté libanaise s'estompent en raison d'une nouvelle intensification des combats, principalement entre Libanais. Cette situation constitue une menace dangereuse pour la paix et la stabilité mondiale. Nous sommes donc heureux d'apprendre qu'un cessez-le-feu vient d'intervenir au Liban. Nous félicitons le président Gemayel, le peuple libanais, les Saoudis, et toutes les parties concernées de cette trêve. Nous espérons que cela marquera le début de la paix permanente dans ce pays déchiré par la guerre.
21. En attendant, le conflit entre l'Iran et l'Iraq demeure; il en est à sa troisième année. Déjà, un nombre incalculable d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts, et des milliards de dollars ont été perdus du fait de la destruction de biens lors de ce conflit prolongé et insensé.
22. En Asie, le peuple afghan continue de lutter vaillamment contre la domination étrangère en vue de recouvrer sa liberté et son indépendance.
23. Au Kampuchea, on n'a toujours pas trouvé de solution politique durable au problème, et la souveraineté, l'indépendance et le statut non aligné de ce pays continuent d'être entravés par la présence de troupes étrangères.
24. En Amérique latine, la situation en El Salvador et au Nicaragua continue de saper la paix et la stabilité de la région.
25. Ces événements indiquent une tendance inquiétante dans les relations internationales. Si elle persiste, on risque de se rapprocher d'un désastre mondial pouvant provoquer des souffrances encore plus terrifiantes pour l'humanité.
26. Nous devons comprendre que la terreur et l'intransigeance nuisent à l'interdépendance productive. Nous devons employer nos ressources précieuses et limitées pour le bien de l'humanité et non au service de l'affrontement et de la violence.
27. La voix du Libéria, la plus ancienne république indépendante d'Afrique, se fait singulièrement entendre depuis bien des années dans cette même salle pour plaider la cause de la liberté et de la libération des Africains et de tous les peuples encore sous domination coloniale. Nous estimons par conséquent qu'il est de notre devoir de lancer un nouvel appel à la communauté internationale pour appuyer les combattants de la liberté de la South West Africa People's Organization [SWAPO] et accélérer la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à l'indépendance de la Namibie.
28. En ce qui concerne le Moyen-Orient, mon gouvernement a récemment décidé de renouer ses relations diplomatiques avec l'Etat d'Israël au niveau des ambassadeurs. En 1973, le Libéria s'était senti obligé de s'associer aux autres Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et de rompre ses relations avec Israël, par solidarité avec l'Egypte, membre de l'OUA, dont le territoire avait été occupé par la force par Israël. Nous avons pris cette décision parce que le Libéria est fermement opposé à l'acquisition de territoire par la force armée, et compte tenu du rôle qui nous incombe en tant que membre de l'OUA. Nous pensons que les conditions qui nous ont obligés à rompre nos relations avec Israël n'existent plus. Le territoire égyptien occupé a été rendu à la souveraineté égyptienne — principalement grâce aux négociations entre l'Egypte et Israël. Les deux pays ont en outre établi des relations diplomatiques et échangé des ambassadeurs. Aussi, nous estimons que la politique qui consiste à tenir Israël à l'écart ne sert plus la cause de la paix au Moyen-Orient.
29. Nous sommes convaincus que le temps est venu de redoubler d'efforts pour restaurer la paix dans cette région.
30. Ainsi, lors de la visite que nous avons rendue à l'Etat d'Israël, le mois dernier, nous avons parlé à nos hôtes de la nécessité d'arriver de façon décisive à une reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. Nous avons également fait état de notre conviction que, pour régler de façon complète et durable le problème du Moyen-Orient, il faut appliquer pleinement les dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Pour instaurer une paix véritable au Moyen-Orient, il faut, selon nous, reconnaître dûment les droits du peuple palestinien, y compris son droit de créer son propre Etat.
31. Nous vivons dans un monde qui évolue rapidement. Par conséquent, nous ne pouvons ni ne devons nous réfugier dans un passé déjà enterré. Etant donné les nouvelles préoccupations modernes, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers en faisant preuve de complaisance. Ne soyons pas les otages de la haine, de la méfiance et de la suspicion. Ne perdons pas de vue notre objectif, qui est la création d'un avenir plus dynamique, qui tienne mieux compte des réalités et non pas de vaines illusions. Pensons à un avenir qui soit plus réaliste, avec des réponses plus positives et moins de conséquences menaçantes.
32. D'après des rapports publiés récemment, nous sommes encouragés d'apprendre qu'il y a des signes positifs de régénération des économies industrielles. Cependant, nous ne sommes pas d'accord lorsqu'on nous dit qu'en soi cette régénération permettra à l'économie mondiale de sortir de la crise actuelle. Nous sommes convaincus que les problèmes du système économique mondial actuel tiennent à sa structure et qu'ils nécessitent des solutions globales et concertées.
33. C'est à ce sujet que mon gouvernement s'est préoccupé des résultats moins que satisfaisants de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a eu lieu à Belgrade en juin dernier.
34. Par conséquent, conformément à l'esprit de la Déclaration adoptée par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi en mars 1983 [voir A/38/132], et de la Plate-forme du Groupe des 77, à Buenos Aires<sup>1</sup>, nous prions instamment l'Assemblée d'adopter les mesures nécessaires pour entamer une série globale de négociations.
35. En attendant, nous insistons pour que soit adopté un programme de mesures immédiates dans des domaines d'importance vitale pour les pays en développement, y

compris les finances, le commerce, les matières premières, l'énergie et l'alimentation, afin de stimuler la croissance économique de ces pays. En même temps, nous demandons instamment que s'intensifient les efforts de coopération Sud-Sud dans le cadre de l'autonomie collective.

36. Dans notre monde de plus en plus interdépendant, le développement économique et la stabilité politique des pays développés et en développement sont devenus inextricablement liés. Le développement a besoin d'une atmosphère de paix, mais la paix ne sera pas garantie tant que le fossé continuera de se creuser entre un petit nombre de pays nantis et la vaste majorité de ceux qui survivent au seuil de la pauvreté et des privations. Nous n'insisterons donc jamais assez sur la nécessité urgente de mettre fin à la course aux armements et d'utiliser les ressources ainsi libérées à des fins constructives pour l'amélioration de l'humanité.

37. Au moment où nous avons accédé au pouvoir, l'économie du Libéria était dans une situation désastreuse. Nous avons hérité d'une dette énorme; des fonds avaient été empruntés et investis essentiellement dans des projets de prestige très peu productifs. La plupart des emprunts avaient été obtenus à la suite d'arrangements commerciaux à court terme. En outre, on a assisté à une chute de la demande sur les marchés mondiaux pour les principaux produits d'exportation du Libéria, tandis que le pays souffrait également d'une fuite de capitaux. Dans ce climat de stagnation générale et de déclin des activités économiques, de chômage accru, de diminution des revenus et d'importation croissante de pétrole, le pays manque de moyens pour payer ses produits alimentaires d'importation et autres produits de base indispensables. En outre, nous avons très peu d'infrastructures; nous n'avons pas suffisamment de logements; nous avons un système sanitaire très précaire et un taux d'analphabétisme très élevé. C'est dans ces conditions que nous avons lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle nous apporte l'assistance dont nous avons tant besoin et de toute urgence.

38. Au nom du Conseil populaire de rédemption, du Gouvernement et du peuple du Libéria, nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à tous les Etats Membres de l'Organisation qui ont répondu positivement à notre appel. Nous devons également remercier la Banque Mondiale, le PNUD et toutes les organisations et institutions internationales qui ont bien voulu nous aider. Pour notre part, nous avons estimé que la relance de notre économie et le développement de notre pays étaient avant toute chose la responsabilité de chaque citoyen. Pour nous, l'aide extérieure n'est que le moyen de compléter nos propres efforts. C'est pour cela que nous avons adopté des mesures radicales pour limiter les coûts et produire des revenus. Malgré ces mesures, la situation économique du Libéria reste critique.

39. Reconnaisant l'ampleur de nos problèmes économiques, l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session, a adopté la résolution 36/207 priant le Secrétaire général, entre autres choses, d'envoyer une mission interinstitutions au Libéria. La mission a été envoyée en mars 1982 et a présenté un rapport<sup>2</sup> décrivant les besoins immédiats d'assistance financière du Libéria. Elle a également insisté sur le besoin critique de construction et de consolidation de l'économie du Libéria et de renforcement de son infrastructure.

40. Se fondant sur ce rapport, l'Assemblée générale, à sa trente-septième session, a adopté une résolution complémentaire [37/149]. Une table ronde des pays donateurs doit avoir lieu du 24 au 27 octobre 1983 à Genève, sous les auspices du PNUD. Un document pour les participants

à cette conférence a été préparé par le PNUD en coopération avec le Gouvernement du Libéria. On y apprend qu'au cours des trois prochaines années financières le total de l'assistance s'élèvera à 975 millions de dollars. Sur cette somme, 356 millions de dollars seront utilisés pour soutenir directement notre balance des paiements. Le reste sera utilisé pour des investissements publics et l'assistance technique afin de stimuler la reprise des activités économiques.

41. Nous exprimons notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et aux membres de la mission interinstitutions, qui ont aidé à organiser cette conférence. Nous remercions également tous les gouvernements amis et toutes les institutions donatrices qui ont bien voulu offrir leur assistance à cette entreprise.

42. Nous invitons sincèrement les membres de la communauté internationale à participer pleinement à la Conférence et à nous aider à arrêter cette tendance négative de l'économie du Libéria.

43. Je ne terminerai pas cette intervention sans réaffirmer l'attachement de mon pays aux principes et aux buts de l'Organisation des Nations Unies. En tant que membre fondateur, le Libéria reste convaincu de la valeur des principes et des idéaux qui guident l'Organisation. Quelles que soient ses lacunes, nous pensons qu'elle reste notre meilleur espoir de paix et de sécurité mondiales. Nous avons tous le devoir de veiller à ce que le système des Nations Unies fonctionne.

44. A cet égard, nous tenons à dire que nous sommes préoccupés de la manière dont les grandes puissances se servent du veto au Conseil de sécurité. L'exercice du droit de veto avait pour but d'assurer un système de contrôle et de protéger l'intégrité de l'Organisation. Toutefois, bien souvent, les grandes puissances ont abusé du droit de veto dans la poursuite de leurs intérêts égoïstes. Une telle situation empêche la vaste majorité des Etats Membres de participer au processus de prise de décision dans une instance aussi importante des Nations Unies. En fait, il semble que nous soyons tous réduits, dans cette assemblée mondiale, au statut de simple observateur, avec le droit de parler mais pas de voter. En conséquence, nous demandons que l'usage du droit de veto soit révisé et que le processus de prise de décision au Conseil de sécurité soit modifié.

45. Le Libéria s'efforcera de mener une politique étrangère destinée à renforcer la paix et la bonne volonté internationales. Nous n'épargnerons aucun effort pour que le monde utilise ses maigres ressources de façon positive et constructive et qu'il consacre ses forces — par l'unité et la réconciliation entre les peuples, par la compréhension et la coopération entre les nations, par l'amour et la recherche de la paix — à l'instauration d'un ordre mondial plus prospère et plus juste.

46. Efforçons-nous, au cours de cette session, de progresser dans cette voie en adoptant des décisions et des résolutions destinées à faire reculer encore et toujours le seuil de pauvreté, de misère et de privations dans notre monde.

47. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*): Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le chef d'Etat et Président du Conseil populaire de rédemption de la République du Libéria de la déclaration importante qu'il vient de prononcer.

48. M. AGUIRRE LANARI (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la

charge élevée que vous avez été appelé à occuper pendant la présente session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que votre contribution en tant que président sera d'une très grande valeur pour le succès des tâches qui nous ont été confiées, en particulier pour le renforcement des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies que, si souvent, Monsieur le Président, vous avez défendus en tant que représentant de votre pays dans cette même enceinte et au Conseil de sécurité.

49. Mon pays voudrait, en outre, saluer en vous la nation sœur et amie du Panama, à laquelle nous unissent des relations étroites et fructueuses se basant sur des liens historiques, culturels et politiques, qu'exigent un destin latino-américain commun fondé sur la souveraineté, le développement, la justice et la paix.

50. Je ne saurais non plus manquer de rappeler, en cet instant, le rôle important qu'a joué ici le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Hongrie, M. Imre Hollai, et réaffirmer notre haute appréciation pour le talent et l'efficacité avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche délicate.

51. Le monde actuel se trouve face à une situation d'injustice croissante, de menaces et d'insécurité qui ne peut qu'annoncer de nouveaux conflits susceptibles de saper la paix et le développement des peuples.

52. La nation argentine est convaincue que l'obtention de la paix et de la justice universelles ne sera possible que par l'établissement d'un système démocratique dans les relations internationales qui, lui-même, n'est possible que par la disparition de l'affrontement entre les superpuissances, l'abandon de la politique d'agression et d'expansion, l'élimination du régime d'*apartheid* et de tout autre système de discrimination pour des raisons de race, de croyance ou de religion, ainsi que l'élimination définitive du colonialisme, du néo-colonialisme et de toute autre forme de domination étrangère.

53. L'on ne saurait considérer le monde comme la scène où se déroule uniquement, exclusivement et en permanence un conflit de puissance idéologique, politique et militaire entre l'Est et l'Ouest. Cela reviendrait à méconnaître le système injuste des relations existant entre les pays développés et les nations en voie de développement. C'est cette dimension Nord-Sud qui, en raison de sa gravité, mérite que les grandes puissances lui accordent une attention particulière, ce qui rendrait possible un dialogue authentique et une véritable communication dont profiterait toute la communauté internationale.

54. D'autre part, les relations de puissance dans le monde sont aujourd'hui structurées de telle façon que ce sont les pays en développement qui souffrent non seulement des effets négatifs d'un ordre économique international manifestement injuste, mais également de l'aventurisme militaire des puissances extra-régionales, de la privation de parties de leurs territoires, de l'exploitation étrangère de leurs ressources naturelles, de la création de bases militaires sur leur propre sol et du maintien de situations coloniales anachroniques.

55. Quels sont les obstacles qu'il faudrait surmonter pour que les changements nécessaires soient possibles dans les circonstances que connaît actuellement le monde ?

56. En matière de désarmement, par exemple, la communauté internationale est confrontée à une situation réellement décourageante. Alors que l'opinion publique exprime avec une très grande énergie sa préoccupation croissante face à la menace d'un conflit nucléaire éventuel, alors que les dirigeants des principales puissances rendent publics leur intérêt apparent et leur désir d'arriver à des accords en ce qui concerne le désarmement, alors

qu'existe un consensus universel pour juger qu'il s'agit là d'un problème fondamental qu'on ne saurait remettre à plus tard, il est paradoxal que l'activité dans le domaine du désarmement continue de ne déboucher sur aucun résultat concret.

57. Comme on le sait, Genève est le lieu de négociations bilatérales et multilatérales en matière de désarmement, et en particulier de désarmement nucléaire, mais il faut se rendre à l'évidence que ces négociations ne progressent pas et que les efforts déployés au sein du Comité du désarmement ne correspondent pas aux maigres résultats obtenus.

58. Malheureusement, la situation et les tendances actuelles ne permettent pas de caresser l'espoir d'un avenir plus prometteur. Les arsenaux nucléaires s'accroissent et se perfectionnent tous les jours, à tel point que l'utilisation possible de l'arme nucléaire fait courir le risque réel de transformer tout conflit éventuel en une hécatombe de laquelle personne ne réchapperait.

59. D'autre part, les armes nucléaires sont non seulement transportées sans restriction dans le monde entier mais sont même à présent introduites dans des régions géographiques où elles sont juridiquement interdites, créant ainsi des menaces injustifiables et un climat d'incertitude dont les effets se font sentir, en premier lieu, dans les pays qui n'appartiennent pas aux grandes alliances militaires.

60. L'Amérique latine qui, hier encore, se croyait en sécurité parce que placée sous la protection d'une zone exempte d'armes nucléaires ne peut pas aujourd'hui vivre dans la confiance, étant donné que le Royaume-Uni, en violation des engagements pris, a introduit depuis 1982 des armes nucléaires dans la région des îles Malvinas, de la Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, créant par là une situation alarmante et dangereuse.

61. Dans ce contexte, il est particulièrement important que la huitième session de la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, qui s'est tenue à la Jamaïque au mois de mai dernier, se soit fait l'écho des dénonciations prononcées concernant l'introduction d'armes nucléaires britanniques dans la zone et les environs des îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud. En outre, cette même conférence a exprimé sa préoccupation due au fait que, dans la zone établie par le Traité de Tlatelolco<sup>3</sup>, le Royaume-Uni a utilisé des sous-marins à propulsion nucléaire pour des opérations de guerre. Dans les deux cas, il s'agit de faits sans précédent et d'une extrême gravité, dont les organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies devraient tenir compte étant donné qu'ils remettent en jeu l'essence même du concept des zones dénucléarisées. La nécessité impérieuse d'établir des mécanismes de vérification du respect des engagements pris par les pays possesseurs d'armes nucléaires est devenue urgente après les douloureuses expériences que nous avons connues depuis l'année dernière.

62. Je sais qu'il n'est pas original de parler ici de la crise que connaissent les relations économiques internationales et de souligner que ce sont les pays en développement qui en paient le prix le plus élevé, mais je ne peux manquer de signaler que quelques nations industrialisées s'emploient à entraver les efforts déployés par ces pays — dont l'Argentine — pour obtenir la mise en place de relations économiques et politiques plus justes, qui leur assurent une participation équitable sur le plan international. C'est ainsi que le protectionnisme a connu une recrudescence dans les grands centres de décision et que des politiques discriminatoires et sélectives, qui se fondent prétendument sur des notions de « progressivité » et établissent des

différences arbitraires et préjudiciables pour les pays en développement, ont déjà été mises en œuvre. En outre, en insistant sur le bilatéralisme dans les relations économiques internationales, le cadre multilatéral de la coopération s'est trouvé gravement érodé.

63. De plus, comme si tout ce que je viens d'exposer ne représentait pas déjà un tableau suffisamment décourageant, on continue de constater chez certains pays développés une tendance à utiliser des mesures économiques à des fins politiques, pour exercer ainsi des pressions sur les pays périphériques afin qu'ils leur soient subordonnés dans l'exercice de leurs droits souverains. Mon propre pays a été l'objet de ces pratiques injustes au cours d'un passé récent.

64. Dans le cadre latino-américain, au niveau régional, nous avons considéré dès le début — et cela a été ratifié par les décisions du Conseil du Système économique latino-américain — qu'il fallait diminuer la vulnérabilité de l'Amérique latine face aux pressions concertées du monde développé, soutenant que toutes les nations ont le droit souverain de suivre leur propre orientation dans les domaines économique, social et politique, dans la paix et la liberté, libres de toutes pressions, agressions ou menaces de l'extérieur, ainsi que de tous embargos et mesures coercitives appliqués de façon illégale. Ainsi, notre pays a appuyé avec enthousiasme l'initiative importante du Président de l'Equateur, Osvaldo Hurtado Larrea, visant à mobiliser l'énergie et les ressources des pays d'Amérique latine, initiative qui a été ratifiée récemment dans ce qu'on appelle l'engagement de Saint-Domingue.

65. Pour faire face à cette profonde crise économique et financière internationale, il faut trouver des solutions de fond et tendre à l'élaboration commune de principes et instruments qui permettent un nouvel ordre dans les relations économiques internationales. C'est ainsi que le monde en développement, représenté par les 125 États qui composent le Groupe des 77, a conçu cette année, lors de la cinquième réunion ministérielle qui s'est tenue dans mon pays, ce que l'on appelle la Plate-forme de Buenos Aires<sup>1</sup>. On y soulignait l'importance d'adopter, à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, un programme concerté et soutenu de réactivation économique et de promotion du développement accéléré des pays membres du Groupe. Malheureusement, les pays industrialisés ont opté pour des positions plus rigides et opposées aux nôtres et la sixième session de la Conférence s'est terminée sans aboutir à des conclusions satisfaisantes. Cependant, la solidarité du Groupe des 77 s'est renforcée à Belgrade, et, durant cette session de l'Assemblée générale, les membres du Groupe doivent en faire la preuve pour faire face ensemble à la grave crise internationale. À cet égard, la présence et l'intervention à cette tribune du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, digne successeur des efforts éclairés de son illustre père, Jawaharlal Nehru, sera d'une importance fondamentale, car comme présidente du Mouvement des pays non alignés, elle exprimera le message d'une majorité d'États désireux de négocier et qui aspirent à un monde de justice et de paix.

66. La conséquence la plus évidente de la situation exceptionnelle que connaissent les pays latino-américains est le niveau élevé de leur endettement extérieur et le poids du remboursement de cette dette. Nous avons, à de nombreuses reprises, donné la preuve que nous sommes prêts à faire les sacrifices nécessaires pour accomplir nos obligations et éviter des moratoires. Cependant, tout effort visant à alourdir les processus actuels d'ajustement déjà très onéreux pourrait dépasser les limites de la tolérance

politique et sociale de nos peuples, avec des conséquences imprévisibles et très graves.

67. Je voudrais également exprimer ici la position de mon pays à l'égard de certains des conflits internationaux les plus graves. En tant que pays latino-américain, l'Argentine est préoccupée profondément et fraternellement par la situation critique que connaît l'Amérique centrale, caractérisée en particulier par la déstabilisation politique, la violence, la menace constante d'une confrontation armée entre nations sœurs et par l'intervention étrangère. Mon pays réaffirme une fois de plus à ce sujet sa position de respect total du principe fondamental de la non-intervention. Tel est l'esprit dont mon pays s'est inspiré dès le début pour s'associer à la Colombie, au Mexique, au Panama et au Venezuela en tant que pays signataires de la déclaration de Contadora [A/38/68] et pour donner son plein appui à la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale, de juillet dernier [A/38/303], déclarations qui ont eu pour résultat de donner un élan aux négociations et aux contacts de plus haut niveau entre les parties directement touchées par le conflit.

68. L'Argentine voudrait également déclarer clairement sa conviction que la crise de l'Amérique centrale est la conséquence de facteurs complexes et divers tels que des situations politiques et socio-économiques anachroniques qui ont éliminé la justice en tant que principe régissant l'organisation communautaire, des violations persistantes du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États et une présentation déformée des faits, tous ces éléments s'inscrivant dans le cadre de la lutte pour le pouvoir dans le monde.

69. Aussi mon pays est-il particulièrement intéressé par des solutions justes et rapides qui protègent les nations latino-américaines contre ces problèmes dramatiques. De même, nous souhaitons que l'Amérique latine et les Caraïbes ne se trouvent pas entraînées dans une lutte pour des objectifs politiques et stratégiques étrangers aux intérêts authentiques de leurs peuples respectifs.

70. En parlant de notre continent, je ne pourrais manquer d'évoquer la réunion historique entre l'Espagne et l'Amérique latine, qui a eu lieu cette année, à Caracas, en présence du roi Juan Carlos, pour célébrer le bicentenaire de la naissance du libérateur Simón Bolívar. Nous restons les fidèles défenseurs de ses idéaux de liberté et d'intégration pour nos peuples.

71. Nous observons également avec une grave préoccupation l'attitude des gouvernements qui persistent à suivre des politiques contraires à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

72. Mon pays a assisté à la récente Conférence internationale sur la question de Palestine, à Genève, bien décidé à contribuer à une solution juste et équilibrée du problème. Sa présence prouve notre conviction qu'il est possible de trouver un règlement juste et pacifique qui tienne compte des intérêts de tous les États et peuples de la région. Cette solution, nous le réaffirmons aujourd'hui, exige la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la liberté de constituer son propre État souverain. Elle exige également la reconnaissance du droit à l'existence de tous les États de la région, y compris Israël, à vivre en paix au sein de frontières sûres et internationalement reconnues, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris des hauteurs du Golan, et la reconnaissance d'un régime spécial pour la ville sainte de Jérusalem, conformément à la résolution 303 (IV) de l'Assemblée générale. Voilà pourquoi nous réaffirmons la nécessité d'une solution

pacifique et négociée avec la participation de toutes les parties intéressées conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

73. L'Argentine a déjà condamné les violations des principes essentiels de la coexistence internationale dont a été victime le Liban, nation noble et affligée avec laquelle mon pays est uni par des liens profonds et très anciens. Et je voudrais aujourd'hui déclarer, avec la même énergie, que la paix au Liban est un des éléments de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient et qu'il faut respecter scrupuleusement l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de ce pays. Pour cette raison, précisément, je voudrais exprimer aujourd'hui la satisfaction de mon pays à l'heureuse nouvelle du cessez-le-feu entre la Syrie et le Liban, avec la médiation de l'Arabie saoudite, et nous espérons qu'il sera le premier pas sur la voie qui mènera définitivement à la paix dans la région.

74. La situation en Afrique australe constitue aussi un motif de profonde préoccupation pour le peuple et le Gouvernement argentins. Mon pays, appuyant la lutte de l'Afrique contre le colonialisme et le racisme, a maintes fois condamné l'attitude intransigeante de l'Afrique du Sud et ses agressions contre les Etats voisins, notamment contre le Lesotho, le Mozambique, et l'Angola dont une partie du territoire se trouve toujours sous l'occupation militaire de l'Afrique du Sud. Nous sommes également convaincus qu'il faut que l'action internationale engagée contre Pretoria s'accompagne de mesures pratiques du Conseil de sécurité afin de mettre fin à tout régime de discrimination raciale et d'aboutir à l'indépendance réelle de la Namibie.

75. Dans ce contexte, je voudrais rappeler l'importance de la Conférence régionale pour une action contre l'*apartheid* en Amérique latine, tenue à Caracas ce mois-ci, dont mon gouvernement appuie entièrement la déclaration [voir A/38/451].

76. De même, mon pays a participé à la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, tenue à Paris en avril, dont il appuie intégralement la Déclaration et le Programme d'action<sup>4</sup>.

77. Nous réitérons notre adhésion au plan d'indépendance de la Namibie approuvé par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité; ce n'est que de cette façon que le peuple namibien, par l'intermédiaire des représentants légitimes reconnus par l'Assemblée générale, pourra vraiment exercer ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance nationales, en respectant pleinement l'intégrité territoriale, y compris Walvis Bay et les îles au large de ses côtes. De même, tout règlement interne ou tout autre plan constitutionnel que l'Afrique du Sud voudrait imposer à la Namibie pour perpétuer sa domination coloniale doit être repoussé, et nous réaffirmons que l'indépendance de ce territoire ne peut être soumise à aucune condition préalable. L'Argentine se rallie pleinement au Secrétaire général lorsqu'il a déclaré dans son rapport complémentaire<sup>5</sup>, présenté conformément à la résolution 532 (1983) du Conseil de sécurité, que l'on ne pourra parler de progrès réels tant qu'une date précise de mise en œuvre de la résolution 435 (1978) n'aura pas été fixée et que le cessez-le-feu ne sera pas entré en vigueur.

78. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rappeler que l'Argentine appuie l'appel de l'Assemblée générale à l'Irak et à l'Iran pour qu'ils mettent fin à leur longue guerre tragique.

79. D'autre part, nous voudrions une fois de plus exprimer notre appui au peuple et au Gouvernement de Chypre dans la recherche d'une solution juste et équitable qui respecterait l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité

territoriale, l'unité et le non-alignement de ce pays, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et leur dire que nous sommes solidaires. A cet égard, nous continuons aussi à suivre les efforts faits par le Secrétaire général.

80. Je ne peux m'empêcher de parler du sort tragique survenu à l'avion de la ligne d'aviation coréenne et de la mort des 269 personnes à bord. Cet événement déplorable a profondément ému la conscience de la nation argentine qui, une fois de plus, estime qu'il faut absolument établir un climat de confiance mondial, basé sur le respect du droit et inspiré par le désir de maintenir la paix et la sécurité internationales car ce n'est que de cette façon que l'on pourra, à l'avenir, éviter des pertes douloureuses et inutiles de vies innocentes.

81. Au cours de mon exposé, j'ai constamment parlé de situations qui affectent la paix du monde et la justice, deux valeurs sans lesquelles aucune société ne peut se développer pleinement. J'ai aussi brièvement mentionné quelques-uns des conflits internationaux les plus importants et je dois maintenant parler d'un conflit qui touche de manière vitale mon propre pays.

82. Point n'est besoin aujourd'hui de rappeler les raisons légitimes sur lesquelles l'Argentine s'appuie pour revendiquer les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud. Elles ont maintes fois été exposées aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales, ayant été expressément reconnues par l'Amérique latine et par le Mouvement des pays non alignés qui, depuis la Déclaration qu'ils ont adoptée à Lima en 1975, a réclamé, invariablement et continuellement, la restitution des territoires argentins illégalement occupés par le Royaume-Uni.

83. En outre, l'Assemblée générale et le Comité spécial de la décolonisation ont reconnu l'existence d'un différend de souveraineté entre l'Argentine et le Royaume-Uni, se fiant au processus de négociations mentionné par l'Assemblée générale elle-même comme étant la voie idéale pour trouver une solution au différend et aux questions en suspens entre les deux pays, c'est-à-dire que la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, s'est prononcée sans équivoque sur la manière dont ces territoires doivent être décolonisés.

84. Au fil d'une période de près de 17 ans, mon pays a essayé, en vain, de faire en sorte que Londres respecte les résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), et 31/49 et les quatre consensus de l'Assemblée générale sur cette question. Pendant cette longue période, le Gouvernement britannique non seulement a manqué de la volonté ou de la capacité politique nécessaires pour régler ce différend de souveraineté, mais a fait preuve d'un manque de sensibilité incompréhensible et n'a pas compris l'importance que cette question revêt pour le peuple argentin.

85. Des documents britanniques officiels récents révèlent clairement que différents gouvernements britanniques successifs ont eu intérêt à retarder toute solution diplomatique du conflit tout en laissant croire au Gouvernement argentin qu'ils négociaient réellement. Il s'agit d'une tromperie qui a été favorisée par les carences du système international, qui ne prévoit pas de procédure réellement efficace pour trouver des solutions pacifiques aux différends nés de situations illégales et injustes, fait qui s'aggrave d'autant lorsque l'une des parties dispose du droit de veto au Conseil de sécurité.

86. L'attitude du Royaume-Uni, dont nous connaissons tous les conséquences, non seulement reste inchangée mais s'accompagne aujourd'hui d'une politique dangereuse de militarisation des territoires usurpés à l'Argentine. Cette politique, dont le danger est évident, comprend la création d'une base militaire dans les îles, le maintien illégal et

arbitraire dans les eaux relevant de la juridiction argentine d'une zone d'où sont exclus les navires et avions de mon pays, l'adoption répétée d'attitudes et de déclarations provocatrices contre l'Argentine. C'est comme si le Gouvernement britannique partait de l'hypothèse que le Royaume-Uni pourra prolonger indéfiniment sa présence coloniale dans notre continent. Rien n'est plus loin de la réalité. La décolonisation et la récupération des îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud représentent un objectif permanent et prioritaire pour le peuple argentin, qui voit ses droits légitimes et ses intérêts vitaux gravement affectés par cette présence coloniale. En outre, la restitution des îles à la souveraineté réelle de l'Argentine est une cause commune pour l'Amérique latine.

87. La politique britannique d'expansion militaire dans l'Atlantique Sud a connu une intensification grave et dangereuse à la suite de la décision récente du Royaume-Uni d'installer une base aérienne stratégique dans les îles Malvinas. Selon des sources d'information britanniques, cette installation militaire coûterait plus de 600 millions de livres. Pour sa construction, l'on fera appel à plus de mille travailleurs, chiffre voisin de la population totale des îles, et l'on utilisera l'Afrique du Sud comme base d'appui pour ces travaux. L'Argentine a déjà dénoncé auprès du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale le danger que représente pour la sécurité de la région latino-américaine la construction de cette base aérienne stratégique.

88. Le Royaume-Uni, dans une note adressée au Secrétaire général [A/38/577], a indiqué que l'objectif de cette intensification est de défendre les îles contre une agression supposée de l'Argentine. Cela est faux, car mon pays a précisé qu'il existe une cessation des hostilités qu'il respecte, a respecté et respectera et qu'il considère que la négociation est le moyen idéal pour trouver une solution à ce différend de souveraineté.

89. En outre, les caractéristiques de la base stratégique montrent bien le manque de proportion entre la menace argentine supposée et les moyens utilisés pour y faire face. Nous devons donc en conclure que l'objectif réel du Royaume-Uni, puissance nucléaire et pays membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], n'est autre que d'étendre ses intérêts stratégiques mondiaux à l'Atlantique Sud. Cette hypothèse s'est vue pleinement confirmée par le Ministre de la défense britannique, M. Michael Heseltine, lors d'une conférence qu'il a tenue le 14 septembre dernier sous les auspices du Centre d'études stratégiques de l'Université de Georgetown, à Washington. En cette récente occasion, ce haut fonctionnaire britannique a notamment expliqué que les îles Malvinas ne constituent pas un objectif pour l'Union soviétique, mais qu'elles en deviendraient un au cours des prochaines décennies. C'est alors que l'on verra la valeur stratégique que la construction du nouvel aéroport sur les îles revêt pour l'Ouest. Voulant peut-être par là tranquilliser son auditoire, le Ministre à la défense a ajouté que cet engagement britannique dans les îles ne modifiera en rien le rôle du Royaume-Uni à l'égard de l'OTAN étant donné que le coût de 600 millions de livres a été imputé aux frais normaux de défense et non à ceux prévus pour l'alliance. M. Heseltine a également indiqué que la victoire aux îles Malvinas a fait apparaître la crédibilité du pouvoir de décision de l'alliance Atlantique et que l'une des conclusions résultant de la guerre des Malvinas est que le Gouvernement britannique a décidé d'améliorer sa capacité stratégique et mobile dans la région afin de faciliter des opérations qui se situent en dehors de la zone géographique normale de l'alliance.

90. Ce dont je viens de faire état montre clairement la gravité de la situation et les conséquences dangereuses qui

découleraient de la transformation de l'Atlantique Sud en un nouveau foyer de conflits entre l'Est et l'Ouest, ce qui causerait un préjudice irréparable pour toute l'Amérique latine.

91. Mon pays croit qu'il est de la responsabilité des alliés atlantiques du Royaume-Uni de dissuader ce pays de poursuivre cette aventure dangereuse dans laquelle il s'est lancé et de se dissocier publiquement de celle-ci, pour la tranquillité du continent latino-américain et de toutes les nations représentées à l'Assemblée générale.

92. Comme cela est évident, il est nécessaire et urgent qu'avec l'assistance du Secrétaire général et conformément à la résolution 37/9 de l'Assemblée générale, l'Argentine et le Royaume-Uni entament rapidement des négociations. L'Argentine a, à maintes reprises, réaffirmé sa volonté de négocier. Mon pays a, publiquement et officiellement, accepté la résolution 37/9 et offert au Secrétaire général toute sa coopération pour une mission renouvelée de bons offices sous les auspices des Nations Unies. Mais jusqu'à maintenant, cette attitude positive n'a reçu aucun écho de la part du Gouvernement britannique qui non seulement n'a tenu aucun compte de cette résolution, mais a parallèlement mis en œuvre une politique fondée uniquement sur la force et la provocation.

93. Aucune excuse ne saurait justifier le refus du Gouvernement britannique de respecter l'obligation fondamentale que lui imposent, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Charte et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui est de trouver une solution pacifique et négociée à ses problèmes avec l'Argentine et de s'abstenir d'adopter des mesures de provocation qui ne font qu'accroître le climat de tension dans l'Atlantique Sud. L'obligation du Gouvernement britannique de coopérer activement à la solution pacifique de ce conflit est plus grande encore du fait que le Royaume-Uni, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, a une responsabilité spéciale à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'on ne s'étonnera donc pas que le Gouvernement britannique ne trouve pas d'arguments pour répondre à ceux qui, comme mon gouvernement et certains cercles responsables au Royaume-Uni même, lui indiquent cette violation grave de ses engagements internationaux ainsi que des principes et des règles régissant la coexistence internationale.

94. La violation de la Charte par le Royaume-Uni ne peut même pas se baser sur une supposée nécessité pour l'Argentine de respecter un certain nombre de formalités qui ne sont pas requises par le droit international, d'autant moins que, comme on le sait, l'attitude adoptée par notre pays pour ce qui est de la cessation des hostilités armées est tout à fait conforme à la résolution 37/9 de l'Assemblée générale et aux dispositions de la Charte en matière de règlement pacifique des différends.

95. Plus encore, les 14 mois et demi écoulés depuis la cessation des hostilités confirment strictement le respect de ces déclarations. Comment dès lors expliquer l'insistance britannique pour placer artificiellement au centre du problème cet aspect déjà réglé de la crise de 1982 ? On ne saurait que conclure que la seule explication réelle réside dans l'intention de ne pas négocier et de renforcer une occupation illégale par la création d'une base militaire dans les îles, ceci faisant partie d'une politique d'expansion stratégique. Naturellement, si le Royaume-Uni avait accepté de respecter la Charte et la résolution 37/9, renonçant à ce projet agressif et ne donnant pas suite à la zone illégale d'exclusion, la situation aurait évolué de façon positive.

96. L'Argentine, avec sincérité et consciente de ses responsabilités, exhorte le Gouvernement du Royaume-Uni à revoir sa position et à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi qu'à accepter de reprendre de bonne foi les négociations en vue de dégager une solution au différend de souveraineté concernant la question des îles Malvinas. A la table des négociations et grâce à l'assistance inestimable du Secrétaire général, nous pourrions trouver des solutions imaginatives, qui donneront satisfaction aux deux parties et aux intérêts des habitants des îles, ce qui mettrait ainsi fin à un conflit qui a une incidence sérieuse sur nos deux pays, sur la région latino-américaine et qui, comme nous l'avons déjà indiqué, pourrait avoir des conséquences imprévisibles.

97. Mon gouvernement accorde également une grande importance à l'Antarctique, point qui a été inscrit, cette année, à l'ordre du jour de la présente session. Pour des raisons de souveraineté, de géographie et d'histoire, mon pays est extrêmement lié à ce continent.

98. Déjà en 1904 l'Argentine installait dans les îles Orcades un observatoire astronomique et scientifique. Depuis lors, de nombreuses stations scientifiques indiquent bien notre présence active dans la région. L'Argentine est l'un des pays qui, en 1959, ont adhéré au Traité sur l'Antarctique<sup>6</sup> et elle a entrepris de nombreuses activités pour appliquer ses dispositions.

99. Ce sont les résultats obtenus par ce traité que nous devons relever ici car ils ont créé une véritable coopération internationale au bénéfice de l'humanité et cela a eu pour but de promouvoir les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies. Grâce à ce traité, l'Antarctique est demeuré une zone de paix où toute mesure de caractère militaire est interdite ainsi que les essais d'armes quelles qu'elles soient, y compris les armes nucléaires. Cela encourage et facilite la coopération scientifique et l'échange d'informations au bénéfice de tous les États.

100. Une des préoccupations principales des parties au Traité concerne la protection de l'environnement et on trouve un reflet de cette attitude dans la Convention relative à la conservation des ressources biologiques marines de l'Antarctique qui est en vigueur depuis l'année dernière.

101. Mon pays, tenant compte de l'importante contribution qu'apporte ce traité à la communauté internationale, croit fermement que toute initiative de notre organisation doit conduire à un renforcement de ses dispositions et à la préservation d'un système qui s'est avéré efficace.

102. Cependant, nous nous sommes également efforcés de trouver une solution au différend territorial qui nous oppose à la République du Chili dans la zone australe, avec l'aide inestimable de sa Sainteté Jean-Paul II, à titre de médiateur, qui nous servira de guide et qui nous conduira certainement à un accord final naturellement acceptable pour les deux parties, mettant fin au différend de manière complète et définitive et renforçant les liens traditionnels qui unissent nos deux peuples.

103. Dans différentes instances internationales, le Gouvernement argentin a annoncé son intention de concrétiser dans un délai fixé la mise en place d'une normalisation institutionnelle complète. Ce processus a été mis en œuvre en réorganisant les partis politiques qui représentent tous les courants de l'opinion. Ceux-ci se livrent actuellement à une campagne active menée en toute liberté et avec la garantie d'un appui gouvernemental total pour procéder le 30 octobre prochain à l'élection de toutes les futures autorités nationales, provinciales et municipales, garantissant le respect d'un régime républicain de gouvernement représentatif et fédéral.

104. Dans 35 jours, mon gouvernement aura rempli son engagement, montrant ainsi le fidèle respect de sa parole qu'il réaffirme une fois de plus devant ce parlement du monde.

105. Il n'y a pas de meilleur moyen d'aider les peuples à pratiquer totalement la démocratie et la liberté que de collaborer avec eux à leur développement économique et à leur bien-être social, éléments indispensables de leurs progrès culturels et politiques. Il n'y a pas non plus de meilleur moyen de retarder et de gêner ces progrès que d'intervenir de l'extérieur dans les affaires intérieures de ces pays et de prétendre leur imposer des structures et des coutumes qui ne sauraient être copiées ou inventées mais qui se créent dans le creuset propre à chaque peuple.

106. Dans les conditions extraordinaires et graves actuelles, la communauté internationale n'a pas de devoir plus péremptoire que celui d'aider les peuples en voie de développement de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie.

107. Le monde qui surgit, l'ensemble varié et nombreux des peuples nouveaux, constitue le fléau de la balance de l'avenir de l'humanité car les idéaux et les intérêts immédiats et lointains coïncident en un désir universel de concorde et de paix.

108. M. STRAY (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents qui vous ont félicité à l'occasion de votre élection au poste de président de cette session de l'Assemblée générale. Je vous présente mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice de vos fonctions importantes.

M. Tindemans (Belgique), vice-président, prend la présidence.

109. Une des œuvres les plus célèbres du grand dramaturge norvégien Henrik Ibsen est *Peer Gynt*. Ibsen a doté Peer Gynt d'un défaut que nous retrouvons en chacun de nous, à savoir une tendance à éviter de faire face à ses problèmes. En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous semblons souffrir du même défaut que Peer Gynt. Cela fait maintenant pratiquement quatre décennies que les Nations Unies ont été créées mais nous n'avons pas encore réussi à en faire un instrument efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette situation se poursuivra tant que nous ne prendrons pas plus sérieusement nos engagements à l'égard de l'Organisation et tant que nous n'adopterons pas les mesures nécessaires pour en faire une organisation meilleure et plus efficace.

110. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation présenté l'an dernier à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a lancé un appel aux États Membres leur demandant de prendre d'urgence une décision afin de permettre aux Nations Unies d'assumer les responsabilités qui lui sont confiées dans la Charte. Les événements internationaux qui se sont déroulés depuis ont clairement prouvé que les mesures qu'il demandait sont nécessaires. L'élément le plus alarmant de la situation est une tendance continue à recourir à l'emploi de la force pour régler les différends internationaux.

111. C'est afin d'appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les Nations Unies que la Norvège, avec les autres pays nordiques, a présenté un rapport contenant quelques idées en ce sens [*voir A/38/271*]. Permettez-moi brièvement de mentionner quelques-unes des recommandations contenues dans le rapport.

112. Premièrement, il conviendrait de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité. Il faudrait arrêter des procédures permettant au Conseil d'intervenir au tout début des conflits. Nous devrions reprendre l'idée de réunions



périodiques du Conseil au niveau ministériel pour procéder à un tour d'horizon de la situation internationale. Pendant ces réunions périodiques, le Conseil pourrait lancer des avertissements et passer en revue les décisions adoptées précédemment. Les décisions des organes des Nations Unies devraient marquer le début et non pas la fin des préoccupations et des décisions gouvernementales, comme l'a déclaré à juste titre le Secrétaire général. Tous les Etats Membres ont assumé l'obligation, au titre de la Charte des Nations Unies, de respecter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil, en particulier ses membres permanents, devraient ressentir à cet égard une responsabilité spéciale.

113. Deuxièmement, dans leur rapport, les pays nordiques appuient le renforcement du rôle du Secrétaire général. Il est particulièrement important que le Secrétaire général soit en mesure d'agir au début même d'un conflit, et dans le rapport, par conséquent, nous appuyons vivement son idée de mettre au point une possibilité plus grande et plus systématique d'enquête dans les zones potentielles de conflit. En outre, notre rapport l'encourage à utiliser plus encore ses pouvoirs au titre de l'Article 99 de la Charte, à savoir attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute situation.

114. Troisièmement, l'habileté et la capacité des Nations Unies à entreprendre des opérations de maintien de la paix devraient être renforcées. L'expérience a montré que toutes les opérations de maintien de la paix doivent correspondre à un mandat clairement défini et applicable du point de vue opérationnel. La condition préalable devrait être que toutes les parties à un conflit soient prêtes et disposées à coopérer avec la force de maintien de la paix dans l'exercice de ses fonctions. La responsabilité collective de tous les Membres des Nations Unies pour le financement des opérations de maintien de la paix doit être respectée. Qu'il me soit permis d'ajouter que les pays nordiques maintiennent depuis de nombreuses années des forces prêtes en permanence pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes prêts à mettre sur pied des programmes de formation de ces forces avec d'autres pays.

115. Les relations Est-Ouest jouent un rôle dominant dans les affaires internationales. Leur impact se fait ressentir dans le monde entier, mais avec une importance particulière pour les pays européens parce qu'elles ont une influence directe sur leur sécurité.

116. Au début des années 70, les relations Est-Ouest ont été caractérisées par les efforts visant à promouvoir la détente. L'événement le plus marquant a été la signature de l'Acte final d'Helsinki en 1975<sup>7</sup>. Nous avons espéré que cet événement amènerait toutes les parties à faire preuve de modération et de retenue — dans le domaine militaire également. Cependant, un élément dominant de la situation concernant la sécurité en Europe à la fin des années 70 a été une intensification de l'arsenal militaire de l'Union soviétique. Les pays d'Europe de l'Ouest ont assisté avec une préoccupation croissante à la mise au point d'une nouvelle génération de missiles nucléaires soviétiques SS-20 de portée moyenne au sol, ayant pour cible l'Europe occidentale, ce qui a ajouté considérablement à la supériorité militaire soviétique en Europe. Cette mise au point a eu lieu au moment où l'Union soviétique avait réalisé la parité avec les Etats-Unis en matière d'armements nucléaires stratégiques. Aussi les pays de l'OTAN ont-ils jugé nécessaire, en 1979, de contrer l'intensification de la capacité nucléaire soviétique à portée moyenne et d'adopter une double décision. Il a été décidé de déployer en Europe, dès la fin de 1983, 572 nouveaux missiles des Etats-Unis d'un type semblable, tout en proposant en même temps des négociations afin

de diminuer, et de préférence éliminer, le besoin de telles armes.

117. Cela fait maintenant plus de deux ans que les négociations en question se poursuivent à Genève. Pendant cette période, l'Union soviétique a continué de déployer ses missiles. Leur nombre s'élève actuellement à environ 350, avec plus de 1 000 ogives nucléaires.

118. Dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui [5<sup>e</sup> séance], le président Reagan a esquissé les principaux éléments des nouvelles propositions des Etats-Unis à Genève. Ces propositions montrent la volonté résolue des pays de l'OTAN de mener les négociations à une conclusion heureuse dès que possible. Elles ont également donné lieu, comme l'a mentionné le président Reagan, à des consultations intensives au sein de l'OTAN, et ont le plein appui de la Norvège. Nous espérons que l'Union soviétique répondra de façon constructive à cette initiative. Notre objectif est non seulement d'arrêter la course aux armes nucléaires, mais aussi de réaliser une réduction substantielle de ces armes. Un gel général des armes nucléaires n'est pas la solution adéquate, car, par définition, cela reviendrait à perpétuer le déséquilibre actuel. Cela affaiblirait probablement nos probabilités de réaliser un désarmement réel.

119. Dans le cadre des Nations Unies, on a eu de toute évidence tendance à faire porter notre discussion du désarmement surtout sur les armes nucléaires et à méconnaître le rôle joué par les armes classiques. Comme l'a signalé le Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1], il ne faut pas oublier que les millions de personnes qui ont été tuées pendant les guerres, depuis Hiroshima et Nagasaki, ont toutes perdu la vie à la suite de l'emploi d'armes classiques. Nous savons aussi que les vastes ressources consacrées aux armements dans le monde entier — souvent au détriment des besoins essentiels — ont été utilisées, pour la plus grande partie, pour les armes classiques.

120. En Europe, la question des armes classiques a été examinée lors des négociations sur la réduction mutuellement équilibrée des forces à Vienne. Le résultat positif de ces négociations permettrait de promouvoir considérablement la confiance et la stabilité entre l'Est et l'Ouest. En outre, une réduction des armes classiques à des niveaux égaux et plus bas élèverait le seuil nucléaire.

121. La réunion de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe a également visé à renforcer la sincérité et la confiance entre les Etats d'Europe. Il est encourageant de constater que ces pourparlers ont abouti à des résultats positifs. Cela devrait nous permettre de progresser encore à l'avenir.

122. Les négociations au Comité du désarmement à Genève et le débat sur le désarmement à l'Assemblée générale sont un complément important et nécessaire aux négociations directes entre l'Est et l'Ouest.

123. L'Assemblée générale va commencer les travaux préparatoires de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui doit se tenir en 1985. La défense et le renforcement du régime de non-prolifération doivent continuer de figurer à notre ordre du jour international en tant que tâche de haute priorité. Il faut également insister sur la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. La Norvège estime qu'un tel traité constituerait une importante mesure de désarmement.

124. De même, nous attachons une importance considérable aux efforts déployés pour réduire et, en fin de compte, interdire l'emploi d'autres armes de destruction massive. En particulier, il est important d'étendre l'actuelle interdiction de l'emploi d'armes chimiques à

la production et au stockage de ces armes, ainsi qu'un mécanisme permanent et fiable de vérification.

125. Nous constatons avec satisfaction que la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a été inscrite à l'ordre du jour des négociations internationales sur le désarmement. Nous accueillerons favorablement toutes les propositions réalistes présentées dans ce but. Elles doivent être fondées sur des formules mutuellement concertées, équilibrées et vérifiables, et doivent comprendre des propositions interdisant les armes antisatellites.

126. L'incident tragique de l'avion de ligne sud-coréen abattu près de l'île de Sakhaline par un avion militaire soviétique a bouleversé la communauté mondiale. L'utilisation de la force armée contre l'aviation civile internationale va à l'encontre des considérations élémentaires de l'humanité ainsi que des règles, normes et pratiques, recommandées par la Convention de Chicago de 1944<sup>8</sup>. L'OACI doit maintenant déployer tous les efforts possibles pour empêcher qu'un accident aussi tragique se reproduise jamais. La Norvège fait sienne sans réserve la résolution adoptée au cours de la session extraordinaire du Conseil de l'OACI le 16 septembre, demandant une enquête approfondie de l'accident et l'adoption de mesures permettant d'améliorer les procédures relatives à l'interception d'un avion civil. C'est à l'Union soviétique qu'incombe en particulier la responsabilité de coopérer pleinement avec les autorités compétentes en matière d'aviation internationale dans ce domaine.

127. Plusieurs conflits internationaux sont inscrits à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. La délégation de la Norvège prendra la parole à propos de chacun de ces conflits le moment venu. A ce stade, je ne me pencherai que sur une question en particulier, la situation au Liban. Depuis longtemps nous recevons tous les jours des rapports portant sur des combats d'envergure, des tragédies civiles et des efforts déployés en vain pour restaurer la paix. La situation a été telle qu'elle eut aisément pu atteindre des proportions qui auraient entraîné des conséquences pour la paix et la stabilité au-delà des frontières du Liban. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement du cessez-le-feu qui a été annoncé la nuit dernière. Nous demandons à toutes les parties de respecter pleinement les dispositions de cet accord de cessez-le-feu. Toutefois, pour aboutir à une solution pacifique durable du conflit au Liban, il faudra que toutes les parties intéressées observent certains principes fondamentaux. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriales du Liban devront être respectées. La demande du Gouvernement libanais relative au retrait des forces étrangères devra être acceptée.

128. Des violations des droits de l'homme continuent d'avoir lieu de façon alarmante dans de nombreuses parties du monde. Nous sommes régulièrement saisis de rapports concernant des exécutions sommaires et arbitraires, la discrimination raciale, la torture, des disparitions involontaires et le déni des droits politiques et civiques fondamentaux. Dans de nombreuses parties du monde de telles violations semblent représenter la règle plutôt que l'exception. C'est une situation que la communauté internationale ne doit pas tolérer. La dignité et l'égalité de tous les êtres humains sont une condition préalable indispensable si nous voulons renforcer et obtenir la paix et la sécurité internationales. La question de savoir si l'on peut accorder sa confiance ou non à un Etat est dans une grande mesure influencée par les actions de cet Etat dans le domaine des droits de l'homme. Il est clair que la responsabilité primordiale en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme incombe aux

gouvernements eux-mêmes dans le domaine de leur juridiction. D'autre part, nous partageons une responsabilité internationale en ce qui concerne l'opposition aux violations et leur prévention, où qu'elles aient lieu. La communauté internationale ne peut accepter le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures pour justifier son inaction. L'application des normes fondamentales des droits de l'homme doit être véritablement universelle et ne peut dépendre de commodités politiques.

129. C'est ainsi qu'il est important de renforcer le mécanisme institutionnel des Nations Unies pour lui permettre d'augmenter ses possibilités de réagir rapidement dans les cas graves de violation des droits de l'homme. La création d'un poste de haut commissaire aux droits de l'homme est un pas dans cette voie. Nous espérons que la récente décision de la Sous-Commission de la Commission des droits de l'homme<sup>9</sup> nous a rapprochés de la création d'un tel poste.

130. En conclusion, permettez-moi de dire quelques mots relatifs aux questions Nord-Sud qui représentent une part importante de notre ordre du jour. Malgré tous les efforts déployés pour faire avancer le dialogue, nous devons malheureusement déplorer le peu de progrès réalisés au cours de ces dernières années. Des signes de relance économique se sont fait jour dans certains pays industrialisés, mais on continue généralement encore de douter de la force et de la viabilité de cette relance. Même si nous arrivions à augmenter et à maintenir la croissance enregistrée dans les pays développés à économie de marché, cela ne suffirait pas en soi à réactiver le processus de développement dans la plupart des pays en voie de développement. La relance ne suffira pas à elle seule à résoudre les problèmes que posent la pénurie de capitaux, la dette internationale et le protectionnisme.

131. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Belgrade, s'est déroulée dans une atmosphère constructive mais n'a pas abouti aux résultats que nous avions escomptés. La Conférence a cependant permis de trouver un terrain d'entente pour l'étude de certains des problèmes les plus aigus. Nous espérons à présent que la réunion conjointe du FMI et de la Banque mondiale, qui se déroule actuellement à Washington, sera en mesure de se rapprocher d'une solution des problèmes les plus urgents auxquels les pays en voie de développement ont à faire face. Nous espérons que cette réunion donnera l'élan nécessaire qui permettra d'aboutir à un résultat positif au cours des négociations qui se déroulent actuellement sur la septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. En ce qui la concerne, la Norvège est prête à participer à la septième reconstitution des ressources de l'Association qui, à son avis, doivent en tout cas être au moins aussi importantes en termes réels que la sixième.

132. Il est nécessaire aux Nations Unies d'assurer une action plus concertée de la part des organisations du système lorsqu'elles ont à traiter des questions importantes dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale. Le problème des ressources du PNUD se fait ressentir de manière aiguë. Des réductions apportées au PNUD ont de sérieuses répercussions, non seulement pour l'ensemble du système de développement des Nations Unies, mais aussi pour les Nations Unies elles-mêmes. C'est pourquoi je lance un appel à tous les donateurs pour qu'ils maintiennent et, si possible, augmentent leurs contributions.

133. La Norvège a l'intention de continuer à participer activement aux travaux tendant à créer un nouvel ordre économique international. Nous estimons que la notion

d'un nouvel ordre économique international est un effort déployé pour combiner tous les éléments nécessaires à la promotion de relations économiques justes et équitables entre les pays riches et les pays pauvres.

134. M. BODSTRÖM (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : La confrontation et la méfiance sont la marque des relations entre les grandes puissances. Elles cherchent la sécurité dans une technologie de pointe en matière d'armes et dans la menace de destruction mutuelle. Elles nous maintiennent dans la peur constante de les voir utiliser les armes nucléaires.

135. Un des rares rayons d'espoir de la situation internationale est la réunion qui s'est terminée récemment à Madrid pour donner suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les résultats de la réunion de Madrid peuvent être considérés comme le début d'une amélioration de la coopération et d'une plus grande compréhension entre les États européens et entre l'Est et l'Ouest. Mon pays aura l'honneur d'accueillir en 1984 la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe. Nous nous efforcerons de faire de cette conférence un jalon dans la tâche ardue qui consiste à transformer la méfiance en confiance, à réduire le risque d'un conflit armé en Europe, dans le but d'apporter une contribution importante au processus général de désarmement.

136. La confrontation des grandes puissances a empêché la solution des conflits régionaux dans le monde. Les tensions entre les superpuissances ont longtemps empêché les Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité. Les États montrent une tendance toujours accrue à recourir à la force. Des violations fréquentes de frontières ou d'intégrité territoriale d'États ont lieu au mépris de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ces actions ne sauraient être défendues où que ce soit.

137. Au cours de l'automne dernier, un débat sur le renforcement des Nations Unies a commencé à l'Assemblée. Il s'inspirait largement de l'analyse très claire des problèmes de l'Organisation faite par le Secrétaire général. Mon gouvernement estime qu'il est essentiel que ce débat se poursuive. Il devrait être mené dans le but précis d'aboutir à des contributions constructives et réalistes aux solutions des problèmes des Nations Unies, renforçant ainsi la capacité de l'Organisation à régler les conflits. Les cinq gouvernements nordiques, dans une étude conjointe [A/38/271], ont essayé d'apporter une contribution de cet ordre.

138. En tant que Membres de l'Assemblée nous devons sérieusement nous demander si les résolutions que nous adoptons sont propres à encourager des solutions aux conflits. Nous devons éviter d'utiliser l'Assemblée à des fins tactiques à courte vue. Les tensions politiques ne doivent pas influencer le rôle que les Nations Unies doivent pouvoir jouer en tant que lieu de rencontre où toutes les parties intéressées peuvent prendre part aux débats sur un pied d'égalité.

139. Les résultats de deux conférences internationales récemment réunies à Genève sont une source d'encouragement dans ce contexte. La coopération constructive dans les négociations au cours de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale a représenté un pas en avant décisif par rapport à la conférence précédente de 1978. Mon gouvernement a également apprécié l'esprit de coopération et de compromis manifesté par les États qui ont contribué aux résultats de la Conférence internationale sur la question de Palestine. Les recommandations de cette conférence méritent une considération très sérieuse de la part des instances concernées des Nations Unies.

140. Notre débat sur les problèmes de l'Organisation des Nations Unies est particulièrement centré sur le Conseil de sécurité qui, au titre de la Charte, a la responsabilité essentielle du maintien de la paix. La situation privilégiée des grandes puissances au Conseil leur confère une responsabilité particulière qui est de défendre les principes de la Charte et d'assurer le bon fonctionnement du Conseil. La Suède regrette l'incapacité actuelle du Conseil d'appliquer ses propres résolutions, de s'occuper de conflits dans des délais permettant de les prévenir ou d'éviter qu'ils ne dégèrent en situations violentes, ainsi que sa tendance à confier des tâches extrêmement difficiles, voire parfois impossibles, au Secrétaire général sans lui donner l'appui nécessaire pour les accomplir.

141. Dans son récent rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1], le Secrétaire général mentionne les obligations du Conseil de sécurité et fait observer que les menaces à l'égard de la paix internationale sont d'une telle gravité qu'elles devraient faire oublier les différences d'intérêts et d'idéologie qui séparent le Conseil. On ne saurait trop insister sur l'importance d'une telle attitude.

142. Mon gouvernement se félicite de l'intention du Secrétaire général d'accorder la priorité, au cours de l'année prochaine, à l'examen et à l'évaluation de l'efficacité de l'administration du Secrétariat en vue de l'améliorer. Le Secrétaire général pose la question de savoir s'il dispose encore d'une autorité suffisante pour faire face avec efficacité à ses responsabilités en tant que premier fonctionnaire de l'Organisation. Nous partageons ses préoccupations, mais notre réponse est déjà claire : l'autorité existe et c'est la Charte qui la lui confère.

143. Les Nations Unies n'ont jamais pris une part plus active à un problème qu'à celui du Moyen-Orient. Des résultats importants ont été obtenus, notamment et surtout grâce aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au fil des années, la Suède a pris part à ces opérations et à différents types de médiations. Cette année, nous rendons hommage à la mémoire de notre compatriote Folke Bernadotte, assassiné il y a 35 ans au cours de sa mission de médiateur des Nations Unies en Palestine.

144. Nous avons été préoccupés et attristés de voir la violence se déchaîner à nouveau au Liban. La souveraineté et l'indépendance du Liban doivent être respectées et toutes les forces étrangères encore dans le pays à l'encontre de la volonté du Gouvernement libanais doivent se retirer. Le Gouvernement suédois espère sincèrement que l'accord qui vient d'être annoncé au Liban marquera la fin de la violence et le début de négociations constructives menant à une réconciliation nationale.

145. La population civile du Liban souffre grandement d'une situation chaotique dans le pays et les réfugiés palestiniens risquent également de faire l'objet d'une nouvelle attaque. Il est du devoir urgent des Nations Unies d'assurer la protection juridique et physique de ces réfugiés.

146. La situation sur la Rive occidentale et à Gaza continue également d'être préoccupante. La politique d'occupation d'Israël, en particulier les implantations illégales de colonies de peuplement, est un obstacle sérieux à une solution pacifique du conflit au Moyen-Orient.

147. Le conflit du Moyen-Orient ne peut être réglé que si le droit légitime à l'autodétermination du peuple palestinien est réalisé, y compris le droit, si tel est le désir des Palestiniens, de créer leur propre État sur la Rive occidentale et à Gaza.

148. Israël a le droit d'exister dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Les parties doivent se

réunir en négociations directes sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Au cours de ces négociations, l'OLP doit être acceptée sur un pied d'égalité.

149. Il est grand temps que les grandes puissances rendent au Conseil de sécurité son rôle central dans les efforts en vue d'arriver à un règlement négocié du conflit du Moyen-Orient.

150. L'Afrique du Sud continue de bafouer une opinion mondiale unie et le droit international d'une manière sans précédent. En vue de protéger une structure sociale répugnante connue sous le nom d'*apartheid*, l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie et accroît ses attaques et sa pression sur les Etats voisins. Depuis cinq ans, les négociations sur la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour la Namibie, adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité, en sont malheureusement venues à servir d'argument contre l'idée de soumettre l'Afrique du Sud à la pression de sanctions. Mon gouvernement maintient que le Conseil de sécurité doit exercer sur l'Afrique du Sud la pression nécessaire pour que les négociations débouchent sur des résultats. Aucun pays ne mérite plus que l'Afrique du Sud d'être soumis à des sanctions telles que celles qui sont prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

151. L'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique entre maintenant dans sa quatrième année. Les actes de guerres se poursuivent. Les droits fondamentaux de l'homme sont constamment violés. Plus de 3 millions de réfugiés afghans attendent en vain de pouvoir rentrer dans leur pays. L'occupation est particulièrement grave, compte tenu de la position de l'Union soviétique en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, ce qui lui confère une responsabilité particulière à l'égard du respect de la Charte des Nations Unies. Les conversations qui sont en cours sous les auspices des Nations Unies doivent se poursuivre et aboutir au retrait des troupes soviétiques et à l'exercice par le peuple afghan de son droit à l'autodétermination.

152. Les conflits d'Amérique centrale risquent de déboucher sur une guerre généralisée. Dans la situation actuelle, l'initiative prise par les pays du groupe de Contadora revêt une importance toute particulière pour faire prendre un autre cours aux événements et renforcer les efforts visant à trouver des solutions politiques. La Suède appuie les efforts des pays du Groupe de Contadora et estime encourageant qu'un nombre toujours plus grand de nations devienne convaincu que la voie vers une solution des problèmes de l'Amérique centrale passe par la négociation et non par l'escalade militaire.

153. La situation actuelle en Amérique centrale prend essentiellement ses racines dans l'injustice économique et sociale qui prévaut dans cette région. Les pays de cette partie du monde doivent avoir la possibilité d'édifier leurs sociétés dans la paix et dans une situation d'indépendance nationale. Une première mesure visant à réduire les tensions doit être la cessation de toutes livraisons et de tous trafics d'armes, ainsi que de toute assistance militaire à la région et dans la région.

154. Il y a 10 ans, la démocratie a été écrasée au Chili. Depuis que l'armée a pris le pouvoir, la population a vu ses conditions de vie se détériorer considérablement, tandis qu'elle était privée de ses droits et de ses libertés. Cependant, le peuple du Chili a montré qu'il ne tolérera plus la suppression de ses libertés traditionnelles. Aujourd'hui, la dictature est secouée. Au cours de cette phase cruciale, la communauté internationale doit continuer à appuyer les efforts visant au rétablissement de la démocratie et au respect des droits de l'homme au Chili.

155. Près de mon pays, en Pologne, nous avons vu que le processus de démocratisation avait été abattu. Sans un dialogue réel entre les différents groupes de la société, un meilleur avenir pour le peuple polonais n'est guère possible. La levée de l'état de guerre l'été dernier devra donc être suivie de nouvelles mesures allant dans le même sens.

156. Trente-cinq années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. Avec la Charte des Nations Unies et un certain nombre de conventions internationales, cette déclaration moralement contraignante énonce les droits de l'individu qu'il est du devoir de chaque Etat de respecter. Ces documents fournissent la base des droits et des devoirs évidents des Nations Unies pour protéger les droits de l'homme.

157. La violence entre les Etats a souvent un lien avec la violence à l'intérieur même d'un Etat. La violence qui se manifeste par l'oppression de l'individu par les autorités et les mécanismes de l'Etat peut devenir la racine de tensions et de conflits internationaux. Les efforts visant à protéger les droits de l'homme sont partie intégrante de l'œuvre de sauvegarde de la paix internationale.

158. Toutefois, ce n'est pas essentiellement le risque de tension internationale qui guide notre préoccupation dans les efforts accomplis en faveur des droits de l'homme. Notre intérêt se concentre sur la situation de l'individu. Notre attention doit être attirée sur les violations de ces droits, où qu'elles se produisent. Il est encourageant de constater que ces problèmes ont pris une place de plus en plus centrale dans les activités des Nations Unies. En même temps, nous constatons que les violations des droits de l'homme se poursuivent dans le monde à une échelle effrayante. Nous devons donc trouver les voies et moyens de mieux mettre en œuvre les efforts des Nations Unies dans ce domaine.

159. La torture est une violation particulièrement abominable des droits de l'homme. Je demande instamment à tous les Etats de jouer leur rôle en vue de l'élaboration rapide de la convention pour combattre la torture que les Nations Unies s'efforcent depuis si longtemps de conclure. Je lance également un appel à tous les Etats pour qu'ils fassent des contributions financières au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, afin que ce fonds puisse effectivement soulager quelques-uns des grands besoins qui se manifestent dans ce domaine.

160. Certains Etats font l'objet d'une enquête de la part de l'Assemblée pour violations des droits de l'homme. Toutefois, l'attention ainsi portée par l'Assemblée en la matière laisse une impression de sélectivité, et mon gouvernement le regrette. Au sein de l'Assemblée, nous ne devons pas nous abstenir de nous préoccuper des violations de droits de l'homme par des gouvernements lorsque la possibilité de le faire est à notre portée.

161. Aucun pays n'a échappé aux effets de la crise économique internationale. Comme toujours, ce sont les pays les plus pauvres qui sont les plus frappés. Les efforts patients des Nations Unies n'ont permis d'améliorer que très partiellement leur situation.

162. Il existe aujourd'hui des signes d'une relance économique. Cependant, cette relance apparaît faible et peu certaine. Il est difficile de dire que tout redressement important soit en train de se développer, alors que le chômage continue d'augmenter. Quoi qu'il en soit, tout signe de relance doit être appuyé par une politique économique coordonnée et bien équilibrée. Une renaissance stable de l'économie mondiale exige l'implication des économies des pays en développement. Ceci nécessitera, et

ce n'est pas le moindre facteur, un appui financier accru aux pays en développement et une solidarité plus grande encore à leur égard, en vue de réduire le fardeau de leur dette. La croissance économique dans ces pays est en soi essentielle, mais elle sert également à favoriser la relance économique des pays industrialisés. Nous ne venons pas les mains vides lorsqu'il s'agit de trouver des idées à cet égard, puisque les commissions Brandt<sup>10</sup> et Palme<sup>11</sup> ont présenté à ce sujet des directives d'action.

163. La Suède déplore que, jusqu'à présent, il n'ait pas été possible d'ouvrir des négociations mondiales dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Cependant, le dialogue n'est pas totalement suspendu. La Réunion à l'échelon ministériel des Parties contractantes du GATT en automne 1982 a jeté les bases d'une coopération plus profonde dans le domaine du commerce international. Une décision a été prise en vue de renforcer les ressources du FMI.

164. En outre, la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a débouché sur des résultats concrets concernant certains problèmes importants et donné un nouvel élan à la poursuite du travail pratique. Reste à voir dans quelle mesure les gouvernements sont décidés à donner suite, à la CNUCED et dans d'autres organisations internationales, aux décisions concrètes qui ont été adoptées. La Suède a adopté un programme d'action visant à donner corps au suivi de cet engagement commun. A la volonté de dialogue et de consensus des pays en développement doit correspondre une réelle volonté de coopérer de la part des pays industrialisés.

165. Pour ce qui est de l'environnement, la Suède attache beaucoup d'importance aux efforts visant à relancer et à intensifier la coopération internationale. Cette coopération est d'une importance vitale pour notre futur bien-être commun. Mon pays appuie pleinement la proposition tendant à créer une commission spéciale chargée d'élaborer des stratégies de l'environnement à long terme pouvant contribuer à un développement social et économique stable.

166. Le problème capital du monde d'aujourd'hui est celui des armes nucléaires. C'est notre existence tout entière qui est en jeu. Nous devons créer les conditions politiques nécessaires qui garantiront que ces armes de destruction massive ne seront jamais utilisées. Le but, c'est un monde sans armes nucléaires. L'interdiction complète des essais d'armes nucléaires constituerait une mesure importante dans ce sens. Année après année, l'Assemblée ne cesse de déclarer qu'une interdiction complète des essais est une mesure cruciale dans les efforts tendant à arrêter la course aux armements nucléaires. Nous attachons la plus grande importance à cette question. C'est pourquoi, à la suite de travaux préparatoires minutieusement préparés, la Suède a présenté, au cours de la session d'été du Comité du désarmement, un projet de traité d'interdiction complète des essais<sup>12</sup>.

167. Dans le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963<sup>13</sup>, trois des Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à arrêter tous les essais d'armes nucléaires et déclaré qu'ils étaient déterminés à poursuivre les négociations à cette fin. Leur engagement s'est trouvé confirmé dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 [résolution 2373 (XXII), annexe]. Nous déplorons que les Etats en question n'aient pas respecté leurs engagements. Nous leur lançons un appel pour qu'ils entament sans retard des négociations sérieuses en vue d'aboutir à un traité d'interdiction complète des essais. Sinon, le risque de prolifération des armes nucléaires s'en trouvera accru. La paix et la stabilité dans différentes parties du monde s'en trouveront menacées. Ce sont les Etats dotés

d'armes nucléaires concernés qui en portent la responsabilité.

168. La mise au point d'une interdiction des essais est un élément central des efforts qui doivent être faits pour geler les arsenaux nucléaires à leur niveau actuel et procéder à des réductions. Ce gel n'a pas pour but de modifier la parité approximative qui existe entre les grandes puissances. L'année dernière, l'Assemblée générale a lancé un appel à l'Union soviétique et aux Etats-Unis pour instaurer immédiatement un gel des armes nucléaires [résolution 37/100 B], un appel auquel aucun des deux gouvernements n'a répondu. Cet appel est tout aussi urgent aujourd'hui.

169. Des progrès dans les négociations en cours à Genève sur la limitation des missiles à portée intermédiaire en Europe constitueraient un pas important vers la limitation de la course aux armes nucléaires. Le Gouvernement suédois est d'avis qu'il ne devrait y avoir aucun nouveau déploiement d'armes nucléaires et qu'il faut réduire substantiellement les systèmes d'armes nucléaires déjà installés. Dans ce contexte, un équilibre des armes classiques doit également être réalisé à un niveau inférieur. Le but de la parité doit être recherché à un niveau inférieur et non pas supérieur.

170. Pendant plus d'une génération, la recherche de la sécurité en Europe s'est fondée sur la notion de la dissuasion. L'existence d'armes nucléaires a pu entraîner un certain degré de prudence de la part des deux superpuissances lorsqu'il s'agissait de conflits. Mais la doctrine de la dissuasion et sa conséquence logique — la course accélérée aux armements — ont entraîné l'insécurité et la méfiance mutuelle. La méfiance accroît le risque de déclenchement d'une guerre à la suite d'une erreur ou d'un malentendu. Ce risque est encore accru par la procédure rigide qui est automatiquement mise en route pour la protection contre une attaque nucléaire surprise. La Suède a condamné, au Conseil de sécurité, la destruction par l'Union soviétique d'un avion de ligne civil. Cet incident tragique nous rappelle combien nous sommes proches d'une situation où les forces de destruction pourraient être lâchées.

171. Aucun objectif militaire ou politique raisonnable ne peut être atteint en utilisant des armes nucléaires. Si elles l'étaient, l'échange nucléaire qui s'ensuivrait serait virtuellement impossible à contrôler et à limiter. Et cependant, une dangereuse ambiguïté subsiste à l'égard du rôle des armes nucléaires dans la planification militaire. Leur rôle est-il uniquement de dissuader l'adversaire d'y recourir ou peut-on les utiliser dans certaines circonstances pour redresser une situation militaire ? Le perfectionnement technique des armes nucléaires et de leurs vecteurs, la modernisation continue des forces nucléaires en Europe et ailleurs et leur déploiement dans des positions avancées donnent l'impression que l'on envisage aujourd'hui la possibilité d'une guerre nucléaire limitée.

172. La dissuasion nucléaire à long terme n'offre qu'une bien piètre protection pour l'humanité contre les horreurs d'une guerre nucléaire. Il faut rechercher d'autres moyens. Un principe devrait être le respect des préoccupations de la partie opposée pour ses intérêts et sa sécurité. Les Etats doivent se rendre compte qu'à l'époque nucléaire il est futile de rechercher la supériorité militaire. Les Etats doivent plutôt développer la compréhension mutuelle, la confiance et la coopération par-delà les obstacles idéologiques et politiques s'ils veulent supprimer la menace nucléaire. Tels sont les principes sur lesquels se fonde la notion de sécurité commune.

173. Il est particulièrement important de rappeler ces principes à une époque comme la nôtre, lorsque les

tensions sont exacerbées et que les grandes puissances s'affrontent. Aujourd'hui, plus que jamais, il existe un besoin de négociation, de médiation et de conciliation en vue de régler les conflits. C'est maintenant, alors que la tâche est si difficile, que des efforts patients et décisifs sont nécessaires. Nous ne devons pas permettre que l'affrontement entre les grandes puissances puisse assombrir le travail de la communauté internationale tout entière. Le débat général à la trente-huitième session de l'Assemblée générale devrait être vu dans ce contexte. A mon avis, il s'agit d'un débat très important. Il donnera le ton du dialogue international des prochains mois. Ce sera peut-être le ton d'un affrontement accru, ce qui signifierait un danger accru. Mais ce peut-être aussi un ton qui reflète les efforts tendant à dépasser les frontières idéologiques et à rechercher le dialogue et la détente. Voilà notre responsabilité. J'ai le privilège de parler de cette tribune le premier jour du débat général. Qu'il me soit permis par conséquent de terminer en disant que mon gouvernement s'engage à faire de son mieux pour contribuer à un dialogue constructif.

174. M. HAMEED (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*]: Qu'il me soit permis, au nom de Sri Lanka, de féliciter M. Illueca et de lui présenter mes meilleurs vœux à l'occasion de son élection au poste de président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. J'ai eu personnellement le plaisir de faire sa connaissance. Ses activités, d'abord en tant que représentant du Panama aux Nations Unies, puis comme ministre des affaires étrangères et maintenant comme vice-président de son pays, nous permettent de ne pas douter que cette session difficile est entre de bonnes mains. Ma délégation remercie également M. Hollai, de la Hongrie, pour la façon admirable dont il a présidé les travaux de la trente-septième session.

175. Qu'il me soit permis, en outre, de m'associer à ceux qui ont souhaité la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies.

M. Sahnoun (Algérie), vice-président, prend la présidence.

176. Lorsqu'il y a plus de 30 ans, l'Organisation des Nations Unies a été créée, le monde se remettait des ravages de la deuxième guerre mondiale. A ce moment-là, nous avons tous pour objectif commun d'éviter aux générations futures le fléau de la guerre. S'il est vrai que, depuis, le monde n'a plus connu les horreurs d'une guerre universelle, il n'en reste pas moins que les conflits font rage dans diverses régions du monde et que la menace de conflagration mondiale n'est jamais bien éloignée. En fait, l'aspect nucléaire vient ajouter une nouvelle dimension terrifiante à chaque menace ou menace potentielle à la paix et la sécurité internationales.

177. Le besoin d'une relance économique massive était primordial aussitôt après la seconde guerre mondiale. Trente ans plus tard, les stratégies de relance économique mondiale continuent à figurer sans succès sur nos ordres du jour et le monde ne connaît toujours pas une prospérité économique réelle. L'intérêt national effréné, qui avait été poussé à son extrême de façon arrogante pendant la seconde guerre mondiale, est repris aujourd'hui sous une multitude de formes et constitue un obstacle essentiel à la coopération internationale et à la recherche de solutions pacifiques.

178. La Charte des Nations Unies incarne les aspirations collectives les plus nobles de l'humanité en présentant en même temps les limites que doivent se donner les Etats Membres dans leurs choix nationaux pour tenir compte de préoccupations plus générales. Les Etats Membres, pour puissants ou souverains qu'ils soient, ne doivent pas

se permettre de poursuivre de façon égoïste des intérêts sectaires étroits si cela empiète sur la souveraineté et les préoccupations d'autres nations ou si cela va à l'encontre d'autres obligations découlant de la Charte des Nations Unies. La Charte doit continuer d'offrir le cadre dans lequel les Etats Membres ont des relations avec les autres Etats et avec la communauté internationale dans son ensemble.

179. Le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud continue à s'accrocher à ses privilèges pernicieux en méprisant avec cynisme la Charte et tout ce qu'elle représente. La répression cruelle de la lutte pour la liberté de la majorité de la population a fréquemment explosé en guerres d'agression désespérées livrées avec impunité contre les Etats africains indépendants de première ligne : l'Angola, le Botswana, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Le régime continue de contrôler la Namibie voisine, malgré les décisions de la Cour internationale de Justice et de l'Organisation des Nations Unies qui ont déclaré clairement ce contrôle illégal. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité promettait un exemple unique de coopération entre le peuple namibien, les Nations Unies et même le régime sud-africain qui avait cherché à imposer sa propre solution unilatérale et illégale au problème namibien. Cependant, la résolution 435 (1978) et l'entreprise collective qu'elle préconisait sont restées lettre morte et la récente visite du Secrétaire général en Afrique du Sud — je suis désolé de devoir le constater — ne nous laisse pas beaucoup d'espoir.

180. Au Moyen-Orient, les paradoxes abondent. Israël, lui-même créature de l'Organisation des Nations Unies, déshonore la Charte de l'organisation même qui lui a donné le jour. Prétendant vivre en état de siège, Israël s'est arrogé le droit non seulement de faire pénétrer ses forces armées profondément dans les territoires d'Etats arabes indépendants tels que la Syrie, le Liban et la Jordanie, mais également de coloniser de vastes régions de ces pays. Les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien ont été reconnus par pratiquement tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et plusieurs plans de paix ont été présentés pour négocier un règlement sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation et des principes de la Charte. Le plan de paix arabe adopté à Fez, à la douzième Conférence arabe au sommet<sup>14</sup>, ainsi que le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la question de Palestine<sup>15</sup> qui a eu lieu le mois dernier, à Genève, sont des projets qui garantiraient la paix et la sécurité de tous les Etats de la région, y compris l'Etat palestinien. Sans le retrait des forces israéliennes du territoire palestinien et des autres territoires arabes occupés, cette région, le Moyen-Orient, ne connaît pas la paix.

181. La présence continue d'autres forces étrangères au nord de la République de Chypre constitue aussi, pour cet Etat troublé, un obstacle majeur au plein exercice de son indépendance et au maintien de son intégrité territoriale. Sri Lanka ne donne nullement son aval à la fragmentation d'un Etat non aligné unitaire, reconnu comme tel par les Nations Unies. Une fois encore, nous demandons que les troupes étrangères se retirent de Chypre. Nous appuyons tous les efforts, en particulier ceux déployés par le Secrétaire général et le groupe de contact des pays non alignés sur Chypre, pour apporter une solution durable au problème de Chypre. La position du Sri Lanka à propos de Chypre a été exposée à l'Assemblée en novembre 1978, lors de la trente-troisième session :

« ... le Gouvernement sri lankais ne souscrit pas au principe que tout Etat peut trouver une justification à

utiliser ses forces armées, aussi justifiable que cela puisse lui paraître à lui, pour régler les différends internationaux. Ma délégation considère qu'il est hautement déplorable qu'un Etat ait recours à ses forces armées pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat voisin, quelles que soient la compassion et la sympathie qu'il puisse éprouver pour une ethnie proche ou un groupe communautaire dans ce pays voisin. Une telle action ne se justifie en aucun cas.» [17<sup>e</sup> séance, par. 40.]

182. Les soulèvements internes dans deux Etats frères d'Asie, tous les deux membres du Mouvement des pays non alignés — l'Afghanistan et le Kampuchea — n'ont pas été complètement apaisés par l'intervention des forces étrangères. Bien que les deux questions ne soient pas identiques, Sri Lanka demande que l'on recherche une solution politique à ces deux questions fondée sur le retrait des troupes étrangères, le respect scrupuleux de la non-ingérence dans les affaires intérieures de ces deux pays et des garanties satisfaisantes pour le plein respect de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, de leur liberté et du principe de la non-ingérence étrangère.

183. Dans l'océan Indien, les peuples des Etats du littoral et de l'arrière-pays sont décidés à protéger leur indépendance et à régler leurs problèmes dans la paix et la tranquillité, ce qui a conduit en 1971 à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Pour créer la zone de paix, les Etats de la région ont demandé la coopération des grandes puissances et nous nous sommes efforcés, au sein du Comité spécial de l'océan Indien, de mener à bien tous les préparatifs de convocation de la Conférence sur l'océan Indien qui aura lieu à Colombo au début de l'année prochaine. Les Etats de l'océan Indien, les grandes puissances et les autres Etats qui sont les principaux utilisateurs maritimes de l'océan y participeraient. Nous ne nous attendons pas à créer la zone de paix du jour au lendemain; mais la conférence de Colombo constituera le premier jalon d'une aventure audacieuse de coopération internationale qui devrait profiter non pas seulement aux Etats de la région mais également aux grandes puissances et même au monde en général. Les Etats de la région se sont mis d'accord, dans une large mesure, sur les sept principes de la réalisation de la zone de paix. Ces principes prévoient des dispositions de non-recours à la force et de règlement pacifique des différends entre les Etats de la région.

184. L'adoption, il y a un an, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer nous a conduit au seuil d'une nouvelle ère de coopération internationale dans la mise en valeur de l'océan. La tâche qui nous incombe est de traduire dans la réalité les notions de ce cadre multilatéral grâce à des programmes appropriés de mise en œuvre. De nombreux pays en développement comme le mien ne profiteront pleinement de la convention que s'ils arrivent à développer des capacités d'exploitation des océans et de leurs ressources illimitées. Nous y parviendrons en augmentant les capacités en ce qui concerne les affaires maritimes des pays en développement, notamment la science et la technique marines. Dans ce cas également, une entreprise commune dans le cadre du système des Nations Unies pourrait satisfaire les besoins en centralisant et coordonnant les informations, l'assistance et les services aux niveaux mondial et régional, aussi bien qu'au niveau national.

185. Des profondeurs de l'océan, l'homme a tourné son regard vers l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons que cette dernière frontière de l'humanité sera utilisée exclusivement à des fins pacifiques dans l'intérêt commun

de toute l'humanité. Sri Lanka appuie toute initiative tendant à empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique ou une course aux armements dans ce milieu.

186. Le vaste continent de l'Antarctique recèle un potentiel économique énorme et ne devrait pas se transformer en une arène de discorde internationale. Cette région devrait être utilisée exclusivement à des fins pacifiques dans l'intérêt de toute l'humanité. Sri Lanka appuie l'initiative de la Malaisie et d'autres Etats qui ont demandé à l'Assemblée générale de réaliser une étude complète sur l'Antarctique pour promouvoir la coopération internationale dans la région.

187. Nous espérons également que les nombreuses initiatives visant à mettre fin au conflit tragique qui oppose l'Iran à l'Iraq seront fructueuses. Sri Lanka, qui a d'excellentes relations avec ces deux pays, est gravement préoccupé par la poursuite de ce conflit et nous espérons que la communauté internationale parviendra à instaurer la paix entre ces deux pays.

188. L'escalade de la tension en Amérique centrale nous préoccupe également. Les initiatives de règlement pacifique prises par le Groupe de Contadora méritent d'être encouragées.

189. Je vous demanderai de faire preuve d'indulgence à mon égard car je souhaite vous parler d'événements qui se sont déroulés récemment dans mon pays et qui ont eu un grand écho dans les médias et qui ont reçu l'attention de la communauté internationale. D'emblée, permettez-moi de rappeler ce que même nos critiques ont reconnu, à savoir que Sri Lanka est une démocratie parlementaire avec plus d'un demi-siècle de suffrage universel, dotée d'un système composé de plusieurs partis et dans laquelle les droits individuels et constitutionnels de tous les citoyens sont garantis dans la Constitution et le système judiciaire.

190. Quand nous évoquons la question tamile à Sri Lanka, nous devons également faire une distinction entre les Tamils de Sri Lanka qui se sont installés au nord du pays et les immigrants tamils relativement plus récents en provenance de l'Inde qui ont été amenés à Sri Lanka par l'ancienne administration coloniale afin de travailler dans les plantations de thé et de caoutchouc. Après l'indépendance, le statut de ce groupe qui arrivait d'Inde a été décidé grâce à une série de consultations qui ont permis à Sri Lanka et à notre voisin, l'Inde, de se mettre d'accord sur une formule consistant à en absorber une certaine quantité tandis qu'un certain nombre serait rapatrié en Inde. Nous n'avons nullement l'intention de nous prononcer sur le problème de la main-d'œuvre migrante ailleurs, mais nous pensons que l'accord conclu pour un nombre aussi important de personnes qui ne faisaient pas partie de la communauté indigène et qui ont été absorbées dans la vie nationale du pays n'a pas de précédent.

191. Pour ce qui est de la langue, les deux principales minorités à Sri Lanka, les Tamils et les Musulmans, parlent le tamile. L'identité des communautés minoritaires ne figure pas seulement de façon symbolique sur l'emblème national de Sri Lanka; le tamile est une langue reconnue dans notre pays, ce qui n'est nullement le cas pour les communautés parlant le tamile installées dans d'autres pays. Le tamile et le cinghalais, la langue de la majorité cinghalaise qui représente 74 p. 100 de la population, sont des langues nationales. La langue tamile figure sur les timbres, la monnaie et toutes les publications officielles de Sri Lanka. La communauté musulmane et une partie importante de la population tamile résidant dans le nord-ouest, l'est, le nord-est et le sud du pays, comme elles l'ont prouvé au cours d'élections répétées, s'opposent

énergiquement au séparatisme ou à la division du pays. Cependant, de pair avec le Front uni de libération tamil, qui préconise la séparation, un groupe terroriste poursuivant les mêmes objectifs a recours à la violence, y compris à l'incendie volontaire, à l'endommagement des propriétés publiques, aux vols à main armée dans des institutions financières privées et gouvernementales, au meurtre de personnalités politiques qui s'opposent à leur point de vue ainsi qu'au meurtre de fonctionnaires gouvernementaux des services de police et des services armés, afin de créer un Etat séparé.

192. C'est dans cette atmosphère de violence que, le 23 juillet, ce groupe terroriste a monté une embuscade, tué 13 soldats en patrouille et déclenché de violents affrontements entre les communautés qui se sont poursuivis pendant toute une semaine. Nous condamnons sans réserve cette semaine de violences, que nous considérons comme étant une aberration dans notre vie civile et politique. Certains représentants de la presse étrangère ont prétendu sans justification que le gouvernement lui-même avait fermé les yeux devant cette violence ou même l'approuvait. Le fait est que, pendant les trois premiers jours, une partie des forces armées a hésité à ouvrir le feu contre les émeutiers et les pilleurs, qui prétendaient venger la mort des 13 représentants des services armés, et à faire respecter la loi. D'autres gouvernements, ailleurs dans le monde, qui ont vécu des expériences similaires ne connaissent que trop bien la nature délicate de telles situations. En pareil cas, lorsque le gouvernement et l'appareil chargé de faire respecter le droit sont sur la corde raide, un seul faux pas risque de provoquer l'aggravation du chaos.

193. Le fait que le président Jayewardene a réussi à contrôler une situation si difficile et délicate en une semaine a à peine été reconnu. On sait bien que la presse recherche la sensation à l'occasion de situations de ce genre, mais certaines organisations non gouvernementales, se fondant sur des comptes rendus *ex parte*, ont cherché à faire le procès de Sri Lanka et ont décrit ce conflit ethnique malheureux comme étant un conflit entre le gouvernement et le peuple tamil. Un gouvernement qui a arrêté plus de 5 000 personnes soupçonnées de rébellion, de pillage et de violation de la loi ne peut certainement pas être accusé d'avoir favorisé la violence ou d'y avoir pris part. Aucun gouvernement, au Sri Lanka indépendant, n'a essayé de façon plus énergique de résoudre ce problème en tenant compte des revendications de la communauté minoritaire tamil. D'une part, la communauté majoritaire cinghalaise a critiqué sévèrement les efforts et les concessions du Gouvernement. D'autre part, les représentants de la minorité tamil ont proclamé au monde que leurs droits civils et leurs droits de l'homme avaient été violés et qu'en conséquence la seule solution était la création d'un Etat séparé. Peut-être ce mécontentement de la part des communautés majoritaire et minoritaire est-il la meilleure preuve possible que le Gouvernement s'est montré objectif et impartial en traitant ce problème épineux.

194. J'ai pris beaucoup de temps pour décrire la toile de fond et les événements qui nous ont amenés à cette triste situation, mais je ne peux quitter cette tribune sans déclarer sans réserve que, pour le Gouvernement et le peuple de Sri Lanka — et quand je dis peuple, je pense au nombre écrasant des minorités au sein de notre population —, l'indépendance, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de Sri Lanka ne sont pas négociables. Bref, quelles que soient les circonstances, nous n'accepterons jamais que notre pays soit divisé. C'est pour réaffirmer ce principe que le Parlement de Sri Lanka a apporté à la Constitution un amendement aux termes

duquel les citoyens s'engagent à respecter un Etat unitaire. Je vais mettre un terme à ces remarques en donnant l'assurance que le Gouvernement de Sri Lanka continuera à déployer sans réserve ses efforts pour restaurer l'harmonie entre les communautés et pour assurer à tous ses citoyens les droits et garanties qui sont clairement énoncés dans la Constitution.

195. La Charte des Nations Unies est le cadre de base dans lequel doivent fonctionner toutes les nations. Les principes consacrés dans la Charte sont pertinents non seulement dans le domaine des relations entre les Etats mais également dans celui de leurs affaires intérieures. Les objectifs que se choisit un gouvernement donné et la façon dont il essaie de permettre à son peuple d'affirmer son identité nationale collective, tout cela s'inscrit dans le contexte général des relations internationales. L'environnement international doit en conséquence assurer la paix et la sécurité qui permettront aux gouvernements de traduire dans la réalité, sans obstacle, les aspirations de leurs peuples. Chacun d'entre nous a donc le devoir de s'efforcer de créer cet environnement et de le protéger. La Charte des Nations Unies est le seul instrument international qui contient tous les principes permettant de créer de telles conditions internationales. Nous devons ainsi nous engager de nouveau, personnellement de même que collectivement, à défendre les buts et principes de la Charte.

196. M. DA GAMA (Portugal) [*interprétation de l'anglais\**]: Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection. Il représente le groupe des pays d'Amérique latine, avec lequel nous avons des liens traditionnels d'amitié. J'aimerais également présenter mes félicitations à son prédécesseur et je voudrais me féliciter de l'admission d'un nouvel Etat Membre, la république de Saint-Christophe-et-Nevis.

197. C'est avec un sens profond des responsabilités et une préoccupation profonde que je vois, une fois de plus, l'Assemblée commencer ses travaux à un moment où, dans de nombreuses régions du monde, l'on remarque une augmentation de situations de violence et de tension, au mépris très net des normes et principes qui figurent dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce mépris crée un climat généralisé de soupçon qui rend encore plus difficile la compréhension entre les peuples du monde.

198. Bien qu'elle ne soit pas exempte de périodes de tensions plus ou moins graves, nous devons reconnaître que, dans un monde touché par des foyers de violence et de tension, l'Europe est l'endroit où les efforts pour trouver des solutions pacifiques ont été les plus durables et les plus féconds, et où règne un climat de confiance et de collaboration entre les peuples. La réunion de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, qui vient de se terminer, en tant que conférence de suivi de la Conférence d'Helsinki, mérite d'être mentionnée non seulement à cause des travaux qui ont été réalisés et qui ont ouvert une voie vers l'application de l'Acte final d'Helsinki<sup>7</sup>, mais aussi parce qu'elle permettra une coopération et une compréhension plus sérieuses et plus systématiques.

199. Deux aspects d'une grande importance politique doivent être soulignés tout particulièrement. D'une part, la réunion de Madrid a reçu confirmation de 33 pays européens, ainsi que des Etats-Unis et du Canada, des accords prévus dans l'Acte final d'Helsinki de 1975. Elle a également pu renforcer et élargir les décisions et l'esprit du document d'Helsinki, évaluer la situation actuelle et

\*L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.



créer les moyens pour l'améliorer en établissant des principes et en formulant des règles pour régir les différentes politiques nationales afin de permettre entre les pays participants une coopération véritable et sans restrictions et de permettre au niveau national l'exercice des droits civiques et politiques des citoyens. D'autre part, et c'est tout aussi important, la réunion a prouvé qu'un dialogue était possible entre des Etats de structures politiques et sociales différentes dans la mesure où la volonté politique et la confiance mutuelle existent.

200. Dans le cadre du dialogue établi et de la volonté politique manifestée, je voudrais souligner la décision d'organiser, à Stockholm, la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe. Elle va avoir lieu bientôt et sera un pas en avant vers une confiance mutuelle et le désarmement en Europe.

201. Le contrôle des armements est un élément décisif, aux niveaux régional et mondial, vers la réalisation d'un climat de sécurité et de confiance essentiel au développement de relations internationales stables et fructueuses et donc à la réalisation de progrès culturels, sociaux et économiques pour tous les peuples.

202. Alors que nous approchons de la fin de 1983, le contrôle des armes revêt un caractère particulier pour la sécurité en Europe et le développement de relations Est-Ouest plus étroites. Nous pensons au besoin de réduire au minimum l'équilibre dans le théâtre européen. L'escalade nucléaire est la cause d'une préoccupation toute spéciale et profonde. Nous pensons que les armes nucléaires peuvent et doivent être supprimées sur la base d'accords équitables qui permettent de maintenir un équilibre de puissance adéquat aux niveaux régional et global, et non pas sur la base d'options unilatérales. Une diminution de la dépendance sur la force nucléaire est une condition impérieuse si nous voulons une politique de paix constructive.

203. Le déroulement récent des négociations sur la réduction des armes stratégiques et des négociations de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces nous amènent à croire que la possibilité de parvenir à des résultats importants reste ouverte. Si ces deux processus et les négociations sur les systèmes nucléaires à portée intermédiaire continuent sans obstruction, cela augmente les perspectives de succès de la conférence de Stockholm, qui doit se tenir dans le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

204. Le Portugal appuie le besoin de parvenir, à Genève, à un compromis acceptable qui permettra un équilibre militaire et la réduction d'armes et de forces armées au niveau le plus bas possible, tout en garantissant les objectifs de paix et de sécurité en Europe.

205. La destruction inexplicable d'un avion coréen, entraînant la mort de 269 victimes innocentes, n'est pas, aux yeux du monde, une manifestation d'un désir de bonne volonté ou de dialogue. En perpétrant un tel acte, l'Union soviétique a commis un crime contre l'humanité, sans précédent dans l'histoire de l'aviation civile commerciale, et a mis en danger la cause de la détente. Il est donc urgent qu'elle donne une explication satisfaisante à la communauté internationale. Le Portugal approuvera toutes mesures menant au renforcement de la sécurité de l'aviation commerciale ainsi que l'introduction, dans la Convention de Chicago<sup>8</sup>, de normes qui empêcheront les avions militaires d'attaquer des aéronefs civils transportant des passagers sans défense.

206. Il est absolument nécessaire de relancer le principe d'une action collective en utilisant pleinement tous les mécanismes mentionnés dans la Charte des Nations Unies et cela présuppose la contribution de tous les Etats

Membres à la recherche de compromis et de solutions qui permettront d'éliminer les différents foyers de tension. C'est précisément le désir de participer aux efforts internationaux permettant de donner aux Nations Unies le rôle actif qu'elles doivent jouer dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales qui a amené le Portugal à participer cette année à la Conférence internationale sur la question de Palestine et la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance. Dans les deux cas, la présence du Portugal a reflété l'engagement de mon pays de coopérer à la définition de moyens de négociation susceptibles de contribuer à la réalisation d'un des objectifs essentiels de l'Organisation.

207. L'accession de la Namibie à l'indépendance, sur une base juste et concrète, a été prônée par mon pays. Le Portugal a dit, à plusieurs reprises, qu'il s'opposait sans équivoque à tout acte susceptible de ralentir le processus permettant d'assurer au peuple namibien la possibilité de déterminer pleinement son avenir d'une manière libre et souveraine. Nous ne pouvons donc que faire preuve d'une certaine appréhension devant les délais d'application du plan adopté par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité; le Conseil a aussi approuvé à l'unanimité la résolution 532 (1983) du 31 mai 1983, visant à l'application rapide de ce plan. Le retard dans l'application des décisions politiques découlant d'un consensus international atteint précédemment intensifie le danger de nouvelles confrontations, avec toutes les conséquences imprévisibles que cela comporte pour la stabilité internationale.

208. Le peuple namibien et les pays de la région ne peuvent plus continuer à payer le prix, en vies humaines et en ressources nécessaires à leur développement, de la perpétuation de situations qui sont une violation claire des droits de l'homme les plus fondamentaux. Le Gouvernement et l'opinion publique du Portugal sont tout particulièrement sensibles aux souffrances entraînées par la répétition d'actes d'agression et par l'occupation illégale d'une partie du territoire de l'Angola et du Mozambique, pays desquels nous nous sentons très proches, surtout dans leurs efforts pour résister à toute politique de répression et d'intimidation. Le respect de l'identité nationale et du droit au développement de ces pays, qui a été menacé si profondément par la situation qui existe dans la région, est un objectif prioritaire de la coopération que le Portugal leur a offerte, coopération qui s'adresse aussi aux autres Etats de la région. Une telle coopération couvre tous les domaines — bilatéral et multilatéral — et, dans ce dernier cas, ceci s'applique tout particulièrement aux objectifs de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Nos initiatives ne vont contre aucun pays en particulier, mais ont été proposées en faveur de la paix et du développement de la région.

209. Les relations séculaires de mon pays avec le continent africain justifient l'attention que nous consacrons à son développement politique, social et économique. Nous avons été tout particulièrement heureux de suivre les efforts récents de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à Addis-Abeba en juin, dont les résultats ont confirmé l'aptitude traditionnelle de l'Afrique à organiser un dialogue collectif en vue de trouver une solution aux problèmes communs.

210. L'accord proposé dans le cas du Sahara occidental représente un ferme encouragement vers la réalisation de la paix dans d'autres régions du continent où l'utilisation de la force met en danger la viabilité d'une coopération pacifique essentielle pour le progrès des peuples africains. Nous espérons donc que le même esprit de conciliation et

de solidarité l'emportera dans le conflit actuel du Tchad, et que l'on trouvera des solutions africaines aux problèmes africains.

211. Le problème palestinien est au cœur de la crise du Moyen-Orient et sa solution est une condition préalable à la recherche d'une solution globale, juste et complète, qui garantira à tous les peuples de la région le droit de vivre en paix dans des frontières universellement reconnues et respectées. Il est donc urgent qu'il soit mis fin à la situation dans laquelle se trouve le peuple palestinien et que celui-ci puisse exercer efficacement son droit à l'autodétermination. Mon gouvernement a essayé d'encourager toute formule visant à la compréhension et à la conciliation et ouvrant ainsi des perspectives permettant de sortir du cercle vicieux de la violence et de surmonter les obstacles psychologiques de méfiance et d'intransigeance.

212. C'est dans ce contexte que la participation du Portugal à la récente Conférence internationale sur la question de Palestine doit être envisagée. A notre avis, les résultats de la Conférence représentent un autre pas significatif vers une solution globale du problème qui permettrait, au sein des Nations Unies et dans le contexte de la légitimité internationale plusieurs fois reconnue par la communauté internationale, de parvenir à un accord de base qui aboutirait à des négociations sérieuses et concrètes entre toutes les parties intéressées au conflit, tout en respectant dûment la sécurité de tous les pays de la région.

213. La condamnation de l'emploi de la force, si souvent utilisée dans cette région, exige le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et le démantèlement des colonies établies dans ces territoires, ainsi que le départ du territoire libanais des forces étrangères auxquelles n'a été confié aucun rôle international. La communauté internationale a le devoir de rétablir le droit légitime et universel du Liban à l'intégrité territoriale et au libre exercice de la souveraineté nationale. Le Portugal continuera donc d'appuyer toutes les activités diplomatiques et efforts visant à mettre pleinement en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, convaincu que seule une solution pacifique et négociée aux problèmes touchant la région peut empêcher l'escalade actuelle de la violence et la menace qui en découle pour la sécurité internationale, notamment les dangers résultant d'une implication disproportionnée des superpuissances.

214. Mon gouvernement a suivi avec préoccupation les tensions engendrées en Amérique centrale par certaines caractéristiques d'une évolution politique déterminée par une multiplicité d'éléments, en particulier les conditions sociales et économiques extrêmement défavorables. La nécessité d'éviter dans cette région du monde le recours extrême à la menace et à l'utilisation de la force rend urgente la recherche de solutions politiques, qui devraient tenir compte de la réalité socio-culturelle du peuple latino-américain et de son aspiration à des modes pluralistes de société, du respect des principes de non-ingérence et de l'inviolabilité des frontières des pays de la région, ainsi que de la réduction de l'accumulation des armes classiques. Le Portugal appuie donc les efforts du Groupe de Contadora et toutes les initiatives tendant à créer un climat de confiance mutuelle, de dialogue et de non-affrontement, qui permettrait à toutes les parties intéressées de voir leurs intérêts légitimes garantis par une négociation active.

215. Les normes élémentaires de droit international, qui figurent dans la Charte des Nations Unies, que tous les Etats Membres doivent observer, continuent d'être violées

dans des pays tels que l'Afghanistan et le Kampuchea, où l'intervention sans répit de groupes militaires étrangers entrave le libre exercice de la volonté souveraine des peuples respectifs de ces pays. La répression qui sévit dans ces pays et qui vise à étrangler l'espoir légitime de liberté et d'indépendance nationale, a entraîné la fuite de réfugiés dans les pays voisins avec des conséquences très graves pour leur équilibre social et culturel et des risques toujours croissants d'un élargissement du conflit armé. Nous espérons sincèrement que les signes déjà visibles de solution politique à ces problèmes pourront trouver une expression concrète et nous appuyons les efforts entrepris par le Secrétaire général à cette fin, sans oublier la participation positive des pays voisins, en particulier ceux qui abritent les réfugiés, dans leur effort visant à promouvoir la cause de la paix.

216. La cause de la paix ne s'est pas encore fait entendre dans le conflit armé opposant l'Iran et l'Iraq, auxquels je renouvelle ici mon appel pour qu'ils mettent fin aux hostilités et recherchent une solution à leurs différends par des moyens pacifiques.

217. L'an dernier, l'engagement ferme de mon pays à respecter le principe de solutions pacifiques et concertées aux conflits par l'utilisation de tous les mécanismes mentionnés dans la Charte des Nations Unies a amené le Portugal à se porter coauteur d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale demandant l'intervention du Secrétaire général dans le problème du Timor oriental. Le Portugal continue de croire que le cadre établi dans la résolution 37/30, du 23 novembre 1982, est approprié et respecte donc la décision du Secrétaire général de remettre à la prochaine session de l'Assemblée générale la question de l'exécution du mandat qu'il a reçu en vue de trouver une solution au problème. La communauté internationale, quels que soient ses intérêts, ne peut faire taire les droits d'un peuple à son identité culturelle, sociale et politique ni violer non plus les décisions de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau, en décidant de reporter ce point à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale et de le maintenir à son ordre du jour, ne s'est heurté à aucune opposition; c'est un fait qui ne peut être considéré que comme un renforcement très clair du rôle des Nations Unies en ce qui concerne l'étude de ce point et du mandat du Secrétaire général, qui a maintenant une base légale plus large et des possibilités d'action plus efficaces. Nous espérons que l'an prochain, le Secrétaire général sera à même de prendre les mesures appropriées et qu'il ne se heurtera à aucune opposition de la part d'aucun Etat Membre. Le Portugal continuera de faire preuve d'une ouverture d'esprit et donnera tout son appui aux actions du Secrétaire général.

218. Les informations récentes relatives à l'intensification des opérations militaires au Timor oriental et les difficultés opposées à l'intervention de la Croix-Rouge internationale justifient la préoccupation profonde que ressentent le Portugal et l'opinion publique internationale. L'Indonésie, en raison de son rôle passé dans le processus de décolonisation et la création du Mouvement des pays non alignés, devrait cesser immédiatement toute activité qui n'est pas conforme au droit international et adopter une position cohérente avec les principes d'autodétermination qui figurent dans la Charte. Le Portugal, qui a entrepris une vaste tâche de décolonisation, souhaite, en tant que Puissance administrante et en coopération avec le Secrétaire général, voir terminer ce processus au Timor oriental, ce qui renforcerait le prestige des Nations Unies et aboutirait à la décolonisation sur le plan universel. La situation dramatique d'un peuple dont le droit à l'existence est sans cesse menacé ne peut être gardée sous silence ou traitée avec hypocrisie. Ce sont les

principes, et non le mécanisme d'action des puissances, qui doivent guider la conduite des Etats Membres dans l'évaluation de cette question.

219. Le trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été célébré cette année; c'est une occasion tout à fait appropriée pour se souvenir que l'Organisation est avant tout une institution au service de l'humanité. Trente-cinq ans représentent une période courte par rapport à l'histoire mais l'expérience acquise en ce qui concerne le besoin de protéger les droits fondamentaux de l'homme est de la plus grande importance. Le temps qui s'est écoulé a confirmé de manière positive que la Déclaration universelle des droits de l'homme avait déjà prévu que des questions fondamentales telles que la paix, la sécurité et la prospérité du monde étaient des questions strictement liées à la reconnaissance, à la protection et au progrès des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

220. Dans le domaine des droits de l'homme, ces perspectives exigent de notre Organisation qu'elle assume une responsabilité double : la définition de principes et l'établissement d'un code de conduite, d'une part, et le contrôle de leur application efficace, de l'autre. En ce qui concerne les droits de l'homme en particulier, le règne du droit doit prévaloir sur le plan universel. Tous les Etats doivent jouer un rôle dans l'établissement de ce droit.

221. Le Gouvernement du Portugal a montré dans la pratique qu'il était profondément attaché à la réalisation de cet objectif puisqu'il est partie aux instruments internationaux essentiels concernant les droits de l'homme.

222. Les travaux des Nations Unies relatifs à la création d'un code de conduite dans le domaine des droits de l'homme, bien que très importants, ne sont pas suffisants. Nous pensons qu'il y a encore de nombreuses lacunes à combler. Je pense au « droit à la vie », mentionné à l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et à la possibilité de développer dans le cadre de l'Organisation un deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques afin d'abolir la peine de mort. Etant donné sa position de pionnier en la matière, le Portugal a toujours appuyé très activement cette initiative et continuera de le faire.

223. La conférence qui s'est tenue cette année dans le contexte de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale constitue, à n'en point douter un événement d'une importance majeure pour la communauté internationale. Il mérite d'être évalué de deux manières. D'un côté, notre participation à la conférence et notre vote positif sur les documents finals montrent que le Portugal appuie fermement, conformément à ses convictions traditionnelles, tous les efforts internationaux tendant à l'élimination de l'*apartheid*, du racisme et de la discrimination raciale. D'un autre côté, nous regrettons qu'à cause de l'introduction d'éléments étrangers aux objectifs initialement adoptés pour la Décennie, il soit devenu impossible de profiter de cette occasion pour créer un consensus au sein de la communauté internationale pour la suppression de l'*apartheid*. Même si, au nom de valeurs de coexistence historiquement acquises et défendues, nous souhaitons voir le système d'*apartheid* totalement balayé, nous ne pouvons cependant donner notre appui aux formulations figurant dans le Programme d'action adopté par la Conférence [voir résolution 38/14, annexe], qui ne tendent pas essentiellement à favoriser et à stimuler les changements qui s'imposent dans la société sud-africaine. Divisés, nous ne parviendrons pas à éliminer le racisme ni à abolir la discrimination raciale.

224. En ce qui concerne les préparatifs pour la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les

résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, la communauté internationale a sagement emprunté la voie du consensus. Parlant d'activités internationales visant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe, je ne peux m'empêcher de mentionner la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [résolution 34/180] qui consacre, en tant que droit international, le principe de l'égalité entre hommes et femmes. Le Gouvernement portugais suit avec le plus vif intérêt l'évolution de cet important instrument international et se félicite de voir une femme portugaise siéger parmi les experts élus au comité chargé de la mise en œuvre de cette convention.

225. La situation économique mondiale et ses répercussions dans le domaine politique préoccupent également mon gouvernement. Le tableau compliqué de l'économie mondiale fait apparaître des signes contradictoires. Des signes de redressement se font sentir dans certaines économies industrialisées, mais, malheureusement, les éléments principaux de la pire crise économique mondiale que l'on ait connue depuis la seconde guerre mondiale demeurent. L'interdépendance de l'économie mondiale est devenue une réalité concrète qui commence enfin à être reconnue au niveau politique le plus élevé. De la récession dans les pays industriels a résulté une stagnation du commerce international et une réduction des flux de capitaux à l'adresse des pays en développement. Ces effets pervers ont, à leur tour, augmenté le chômage et accentué la crise dans les économies plus développées. N'épargnant aucun pays, la récession a toutefois atteint, d'une façon plus dramatique, les pays les moins développés.

226. Les problèmes globaux qui nous affectent exigent d'urgence une approche et des solutions globales. Dès le début, le Portugal a été favorable à la tenue de négociations globales permettant la discussion des différentes questions d'une façon globale et exhaustive. Nous continuons d'appuyer ce projet et espérons que les résultats des importantes réunions qui ont eu lieu cette année, comme la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, à Williamsburg, et la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, se concrétiseront ouvrant la voie à une réelle amélioration de la situation économique internationale.

227. Mon gouvernement croit en une action commune et concertée en vue du retour à la croissance économique et au plein emploi dans une économie mondiale plus juste ainsi qu'à la relance du dialogue Nord-Sud. Il convient de créer les conditions d'un développement sain et durable fondé sur la conscience des intérêts mutuels et de l'interdépendance. L'harmonisation des politiques économiques doit être menée à bien afin de concilier les efforts de chaque pays et d'assurer leur participation réelle à la poursuite des objectifs qui conduiront à une relance mondiale de l'économie, au développement de l'emploi, à un accroissement de la production, à la stabilisation des marchés financiers, au renforcement du système financier dans des relations commerciales générales ouvertes, à la normalisation et à l'augmentation des flux de capitaux ainsi qu'au transfert de ressources pour assurer et augmenter le processus de développement.

228. Mon pays, qui se trouve à un stade intermédiaire de développement économique et technologique, cherche toujours à faire reconnaître l'existence de différents niveaux réels de développement. Le Portugal est tour à tour donateur et bénéficiaire de l'assistance, essentielle au développement national. Par conséquent, nous comprenons non seulement les difficultés dont souffrent les

économies plus développées, mais également les besoins du monde en développement.

229. Le problème de l'énergie qui a un effet extrêmement négatif sur la balance commerciale de mon pays, la nécessité d'investir et de moderniser, la conséquence de certaines mesures protectionnistes et les difficultés inhérentes au système financier international sont des limites auxquelles le Portugal est particulièrement sensible, car elles affectent négativement la possibilité de prendre les mesures nécessaires au progrès de notre processus de développement.

230. L'adhésion du Portugal aux Communautés européennes est l'un des premiers objectifs de la politique de mon gouvernement et reçoit le ferme appui du peuple portugais. Mais s'il est vrai que des liens d'ordre politique, économique et géographique rapprochent étroitement mon pays de l'Europe et permettent notre intégration, le Portugal estime aussi que sa présence et sa participation active dans les Communautés européennes conféreront une nouvelle dimension à ses relations avec des pays et des peuples d'autres continents avec lesquels nous ne sommes pas moins liés par des liens historiques et culturels. Je tiens à souligner nos relations avec l'Afrique, que nous considérons comme très importantes, notamment avec les pays africains de langue portugaise.

231. Les horizons qui s'offrent à nous sont vastes et nous nous félicitons du fait que les possibilités existantes deviennent des réalités concrètes. Cette coopération a une base essentiellement bilatérale mais, étant donné la dimension économique de notre pays, nous avons également essayé de recourir aux moyens d'une coopération trilatérale et de les accroître, pas seulement avec des pays tiers donateurs mais aussi avec des institutions internationales sur la base d'accords antérieurs entre les pays bénéficiaires et le Portugal.

232. Compte tenu du fait que l'information, dans un monde interdépendant, constitue un facteur déterminant dans le développement économique, social, culturel et spirituel des sociétés et des Etats, il est d'une importance vitale que la communauté internationale crée les conditions favorables à une amélioration de l'échange d'information libre ainsi que du système mondial de communication, à l'abri de toute hégémonie. Le Gouvernement Portugais comprend — et ne peut qu'appuyer — les aspirations collectives énoncées à maintes reprises dans les instances internationales en faveur d'un nouvel ordre mondial d'information et de communication, reposant sur le développement d'une infrastructure humaine et technique qui engendrerait un dialogue constructif et une coopération entre gouvernements, régions, collectivités locales et citoyens.

233. Le Portugal estime que la liberté d'expression et d'opinion est la base de toutes les sociétés démocratiques dans la mesure où elles sont les garants du respect d'autres droits de l'homme fondamentaux. Il est du devoir des Etats de fournir les conditions institutionnelles propres à la liberté tout en respectant la pluralité des opinions. Ces valeurs et objectifs que le Portugal défend et, bien entendu, applique, mon gouvernement voudrait qu'ils soient partagés par un très grand nombre d'Etats, étant donné que leur affirmation incarnée dans la Charte des Nations Unies constitue l'un des devoirs fondamentaux de l'Organisation.

234. La persistance de situations conflictuelles, en violation du droit international universellement accepté, confère une importance particulière aux efforts collectifs d'évaluation objective des foyers de tension sur la scène internationale actuelle. C'est la raison pour laquelle je ne peux terminer mon intervention sans faire référence à

la lourde responsabilité qui revient à l'Organisation des Nations Unies, précisément parce que c'est la plus universelle de toutes les organisations internationales et, notamment, au Secrétaire général dont le rapport est une fois de plus la preuve de la façon habile dont il s'acquitte de son mandat.

235. Les efforts faits ici détermineront les possibilités concrètes de coopération entre nations, un fait qui, compte tenu des liens croissants d'interdépendance, est de plus en plus essentiel pour la sécurité et la prospérité internationales et pour l'instauration d'un climat de justice, de paix et d'harmonie entre les peuples. Soyons plus fidèles aux buts des Nations Unies. Combattons pour la création d'un ordre juridique mondial qui incarne l'aspiration indéfectible de tous les peuples de la planète. Faisons de cette institution un instrument concret d'harmonie et non pas automatiquement un lieu d'affrontement. Soyons fidèles à la Charte des Nations Unies.

236. M. HALLGRÍMSSON (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand plaisir pour moi de féliciter M. Illueca de son élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que sa grande expérience de cette enceinte et des affaires mondiales lui sera très utile pour guider l'Assemblée vers la solution des nombreux problèmes qui doivent être traités à la présente session. Je me réjouis particulièrement de voir un représentant de la région d'Amérique latine présider les travaux de cette session et j'espère sincèrement que les Nations Unies seront à même de contribuer de façon significative aux efforts en cours visant à résoudre les problèmes brûlants dans cette région du monde.

237. Je tiens à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au 158<sup>e</sup> Etat Membre de l'Organisation, Saint-Christophe-et-Nevis.

238. Je tiens également à saisir l'occasion qui m'est ici offerte de féliciter le Secrétaire général ainsi que son personnel pour leurs efforts altruistes et trop souvent méconnus afin de contribuer à la solution des nombreux problèmes que la communauté internationale doit résoudre et qui relèvent de la compétence de l'Organisation.

239. Cette année, les membres du Gouvernement islandais et les fonctionnaires du gouvernement ont eu l'occasion de discuter quelques unes de ces questions avec le Secrétaire général lors d'une visite officielle des plus utiles qu'il a faite dans les pays nordiques.

240. Depuis que l'Islande est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies en 1946, notre participation dans l'Organisation a été la pierre angulaire de notre politique étrangère et tout récemment le nouveau gouvernement de mon pays l'a réaffirmé lorsqu'il a pris le pouvoir à la fin du mois de mai. Au début nous espérons que les Membres saisiraient la chance qui leur était offerte de faire de l'Organisation un instrument suffisamment fort et influent pour assurer le règlement pacifique des différends et empêcher les conflits. Cette espérance ne s'est malheureusement pas concrétisée, ainsi qu'en témoigne la situation actuelle des affaires mondiales. C'est à cause de cela et à cause de la menace constante de guerre qui plane sur le monde que les Islandais se sont vus contraints d'adopter une politique de sécurité reposant sur le droit inhérent à la légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

241. Il y a plus de 30 ans, le Gouvernement islandais a jugé nécessaire de se joindre à l'OTAN et de conclure un accord de défense avec les Etats-Unis. Ce faisant, nous nous sommes associés à une alliance de nations amies qui souscrivent aux mêmes idéaux de liberté et de démocratie. Nous avons encore besoin de cette alliance. Par conséquent, de l'avis de la grande majorité

de mes compatriotes, il serait prématuré d'envisager un changement de politique à cet égard. Nous aspirons tous au jour où ces arrangements spéciaux de défense ne seront plus nécessaires mais nous sommes cependant résolus à maintenir notre vigilance aussi longtemps qu'il le faudra, tout en soutenant l'Organisation des Nations Unies dans le rôle que nous lui avons confié au départ. Nous tenons à apporter notre contribution, modeste mais sincère, aux efforts tendant à créer une base pour la paix et la liberté de toutes les nations.

242. Assurément, la situation autour de nous n'est pas brillante et toute solution semble lointaine. Les droits de l'homme sont violés en Europe de l'Est et ailleurs de par le monde. La guerre règne au Liban, une guerre que nous espérons voir se terminer par un cessez-le-feu. La guerre entre l'Iraq et l'Iran continue. L'invasion soviétique de l'Afghanistan se poursuit malgré les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les Vietnamiens sont encore au Kampuchea. L'Afrique du Sud continue sa politique d'*apartheid* et ne tient aucun compte des décisions des Nations Unies. L'Amérique centrale est menacée par la guerre et l'acte cruel de l'Union soviétique lorsque l'avion civil coréen a été abattu a montré des méthodes qui ne sauraient être tolérées et qu'on ne doit pas laisser utiliser à nouveau.

243. Alors que cet état de chose se maintient, on estime que 800 milliards de dollars sont consacrés aux armements cette année, somme qui aurait pu être utilisée de meilleure manière à d'autres fins. On estime que cette somme représente le revenu de 1 milliard et demi de personnes dans les pays les plus pauvres du monde.

244. Bien qu'il soit regrettable que les Nations Unies n'aient pas réussi, comme nous l'avions espéré au départ, nous ne devons pas renoncer. Ces questions essentielles qui portent sur la guerre et la paix doivent être constamment examinées et discutées au sein des Nations Unies, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Les nations du monde doivent continuer leurs consultations; les armes et la force ne doivent pas résoudre les problèmes. Il est particulièrement important pour les petites nations telles que la nôtre que les Nations Unies agissent de façon décisive, même s'il faut parfois beaucoup de temps avant que l'ordre public ne soit respecté dans les relations entre nations. Les Nations Unies doivent réussir à éviter le danger des conflits armés et changer leurs méthodes pour résoudre les différends.

245. La difficulté tient au fait qu'il faut surmonter la méfiance mutuelle qui règne entre les nations du monde. Certains Etats — heureusement peu nombreux — semblent édifier leur potentiel militaire pour appliquer une politique de domination et d'expansion; et d'autres, par voie de conséquence, sont contraints de prendre les mesures de défense correspondantes.

246. Au cœur de la question se trouvent les politiques constantes de domination et d'ingérence des Etats dans les affaires des autres Etats, à quoi s'ajoutent le mépris répandu pour les droits de l'homme et une répartition inégale de la richesse des nations.

247. On va bientôt célébrer le trente-cinquième anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tout récemment, beaucoup d'entre nous ici rassemblés ont signé le document de clôture de la réunion de Madrid qui reprend l'Acte final d'Helsinki<sup>7</sup> et ajoute plusieurs dispositions portant sur les droits de l'homme, les relations humaines et les mesures visant à assurer la confiance entre les nations et les peuples.

248. Notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine est confirmée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ces déclarations ne doivent pas rester lettre morte comme cela a été le cas dans la plupart des régions du monde. Le fossé qui sépare les obligations solennelles de leur mise en œuvre doit être comblé. Le mieux pour le faire est d'instituer et de renforcer le système démocratique dans lequel les droits de l'individu sont respectés et assurés et le gouvernement est le serviteur du peuple et non pas son maître.

249. Je me suis rendu un jour dans l'un des plus grands zoos du monde en compagnie de son directeur, à qui j'ai demandé quel était l'animal le plus difficile à garder. Il m'a immédiatement répondu : l'*homo sapiens*. Quoique cette réponse incite à la réflexion, nous ne voulons pas d'un monde dans lequel les humains sont derrière des grilles. Nous ne voulons pas de frontières fermées qui fassent de pays entiers des prisons. Nous croyons que la liberté de l'information et des rapports humains au-delà des frontières concourt à supprimer la méfiance et que la démocratie protège les peuples contre ceux qui gouvernent. Dans les démocraties, les dirigeants doivent obtenir une majorité pour avoir les crédits voulus pour les armements, ce qui est contraire à la pratique des dictatures. La démocratie est donc un moyen qui mène au désarmement, mais la démocratie ne doit pas contribuer à sa propre défaite, alors que les dictatures continuent d'accumuler les armes.

250. Nous devons maintenir notre exigence d'un désarmement mutuel et complet assorti d'une vérification internationale efficace. L'accumulation des armes a été telle que la réduction des armements et le désarmement ne seront pas des questions faciles. Les opinions diffèrent quant à la façon dont on peut définir et réaliser un équilibre à cet égard. Et la possibilité qu'un progrès scientifique dans ce domaine modifie la situation d'ensemble, comme cela a été le cas avec la bombe atomique lors de la seconde guerre mondiale, encourage les superpuissances à dépenser des sommes énormes pour la recherche et le développement militaires.

251. Ces faits devraient en outre montrer combien il est nécessaire d'obtenir des résultats tangibles à Genève en ce qui concerne les armes stratégiques et les missiles à moyenne portée. En vérité, nous accueillons avec satisfaction les nouvelles propositions des Etats-Unis que le président Reagan nous a exposées aujourd'hui [5<sup>e</sup> séance]. Il incombe maintenant à l'Union soviétique d'y répondre d'une façon positive.

252. Nous, Islandais, faisons reposer d'abord et avant tout notre économie sur les ressources de la mer. C'est pourquoi nous sommes vivement préoccupés par l'intensification militaire dans les océans. Un incident mineur, pour ne pas parler d'un grand désastre, pourrait avoir à lui seul les conséquences les plus graves pour nos bancs de poissons et, par conséquent, pour l'ensemble de notre économie. Mais nous ne serions pas les seuls à subir ces conséquences. La protection des océans en tant que réserve alimentaire pour notre planète, dont des millions d'habitants connaissent la famine, est pour nous une préoccupation commune. Ne perdons pas cela de vue et agissons en conséquence.

253. L'Islande, ainsi que les autres pays nordiques — le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède —, estime que les Nations Unies ont un rôle clef à jouer dans les efforts visant à améliorer la situation internationale. Les nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies ne sont pas encore réalisés. La Charte et ses objectifs restent néanmoins valides. Nous devons tous, individuellement, renouveler notre serment de nous acquitter de bonne foi des obligations que nous avons assumées en vertu de la Charte. Certaines mesures sont également

nécessaires pour renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies de jouer son rôle clef, en particulier d'agir avec efficacité pour faire cesser les conflits et régler les crises afin de préserver la paix dans le monde.

254. Cette dernière question a fait récemment l'objet d'une étude entreprise en commun par les cinq pays nordiques. Celle-ci a abouti à un rapport qui a été communiqué au Secrétaire général le 10 juin dernier et distribué à la demande de ces cinq pays en tant que document officiel de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de citer ici deux points que nous considérons comme étant particulièrement importants dans les conclusions de ce rapport qui, nous l'espérons, sera étudié attentivement par les autres délégations :

« Il conviendrait d'améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité. Le Conseil devrait élaborer des procédures permettant d'engager une action dès les premiers stades d'un conflit afin d'empêcher l'emploi de la force. Le Conseil devrait également accorder une plus grande attention à l'application de ses décisions. Il faudrait envisager sérieusement des réunions régulières du Conseil, conformément à la Charte.

« La capacité de l'Organisation des Nations Unies d'empêcher ou de résoudre des conflits dépend dans une très grande mesure des rapports de confiance et de coopération existant entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. Il convient d'appuyer le plus possible les efforts déployés par ce dernier en vue de tirer entièrement parti du rôle qui lui est assigné par la Charte dans ce domaine ». [Voir A/38/271].

255. Nos espérances, cependant, ne se réaliseront pas tant que l'atmosphère d'hostilité qui existe actuellement ne s'améliorera pas. Ces relations tendues sont reflétées dans les travaux du Conseil de sécurité et, en fait, dans ceux de l'ensemble du système des Nations Unies, et entravent les efforts déployés pour trouver des solutions aux problèmes immédiats ainsi qu'aux problèmes à long terme.

256. C'est à dessein que j'ai insisté sur les questions que nos nations et l'Organisation n'ont pas été en mesure de résoudre. J'ai choisi de parler des problèmes d'une façon générale et sur une base large, plutôt que d'entrer dans le détail. Mais, malgré la déception et le quasi-désespoir éprouvés devant les nombreuses questions non résolues auxquelles doit faire face la communauté mondiale, n'oublions pas le progrès que nous avons réalisé en ce qui concerne les questions que nous avons pu résoudre.

257. L'une des réalisations les plus notables des Nations Unies est la conclusion de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a été signée à la Jamaïque il y a neuf mois, après des négociations longues et ardues. Ce résultat donne lieu à une grande satisfaction et l'on espère que la Convention entrera en vigueur aussi rapidement que possible. Non seulement elle met un terme aux nombreux différends concernant le droit de la mer, mais aussi elle offre un cadre pour leur règlement de ces différends. Elle représente également un monument qui nous rappelle qu'avec de la patience et de l'endurance l'on peut résoudre de façon pacifique les problèmes complexes qui se posent à la communauté mondiale. En tant que tel, la Convention est à la fois une source de satisfaction et d'encouragement, et elle est riche de promesses pour l'avenir.

258. Nous espérons tous que l'Organisation des Nations Unies pourra prospérer et que son influence croîtra dans les années à venir.

259. M. FARAH (Djibouti) : C'est un très grand plaisir pour moi de féliciter M. Illueca, au nom de ma délégation, pour son élection à la présidence de l'Assemblée

générale à sa trente-huitième session. Cette élection constitue un hommage rendu à son pays et la preuve décisive de la profonde confiance qu'inspirent à ses collègues ses remarquables qualités d'habile diplomate. Nous sommes convaincus qu'il saura conduire avec toute la compétence voulue les travaux de l'Assemblée, qui aura la tâche difficile de résoudre, à la présente session, les questions complexes dont elle est saisie.

260. Qu'il me soit aussi permis de rendre hommage à M. Imre Hollai, de la Hongrie, dont les efforts et le dévouement ont assuré le bon déroulement de la précédente session.

261. Permettez-moi également de rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour les efforts constants et incessants qu'il déploie en vue de s'acquitter des tâches difficiles et parfois dangereuses qui lui incombent pour la sauvegarde des idéaux élevés au nom desquels l'Organisation a été fondée.

262. Ma délégation a le plaisir de féliciter Saint-Christophe-et-Nevis pour son indépendance et est très heureuse qu'elle soit admise à siéger dans la famille toujours croissante de l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons le plus grand succès à Saint-Christophe-et-Nevis et nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec ce pays.

263. Nous nous rencontrons tous les ans au sein de l'assemblée pour réfléchir sur nos expériences et procéder à des échanges de vues sur les questions internationales du moment dans le but de dégager une dynamique qui puisse promouvoir la paix et la sécurité internationales.

264. Nous nous préoccupons et nous nous inquiétons de la situation extrêmement défavorable dans laquelle se trouve le monde face à l'escalade des hostilités et à l'aggravation des tensions sur presque tous les continents.

265. Nous participons aux travaux de l'Organisation des Nations Unies avec la conviction profonde que l'Organisation peut et doit constituer la meilleure instance possible pour rechercher un certain climat de tolérance et de justice et pour poser les bases d'une nouvelle harmonie dans les relations internationales. C'est dans cet esprit que la République de Djibouti reste toujours attachée aux principes et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies et que mon pays joint sa voix à celles des autres Etats pour prouver sa disposition à coopérer et à œuvrer de façon pleinement solidaire au succès de la présente session. Nous sommes convaincus que, si tous les pays étaient plus résolument attachés à l'Organisation des Nations Unies et à la Charte, ils pourraient progresser dans la voie de la paix et de la justice, et qu'une coopération pourrait s'instaurer sur la base des principes de l'indépendance, de l'égalité et de la dignité humaine.

266. C'est grâce au Tout-Puissant que la République de Djibouti et son gouvernement, guidés par l'expérience politique et la sagesse du président Hassan Gouled Aptidon, ont orienté notre politique dans un sens visant à accorder à tous, dans les limites et les capacités des ressources disponibles, l'exercice de leurs droits sociaux, économiques, politiques et religieux fondamentaux ainsi que le plein usage de leur liberté.

267. La République de Djibouti est résolue à poser et à développer les bases de sa structure économique et sociale, conformément au principe de l'autosuffisance collective, en vue d'atteindre ses objectifs nationaux. Mon gouvernement s'efforce de résoudre les graves difficultés économiques qui tendent à entraver les progrès réalisés à cette fin.

268. L'économie de la République de Djibouti est constituée principalement par un secteur de services. Cette économie des services est entièrement tributaire de l'évolution

des échanges internationaux qui échappent à notre contrôle. La nécessité pressante de parer aux risques qu'implique une dépendance dans ce type d'économie a amené le Gouvernement de Djibouti à lancer un programme global de revitalisation et de modernisation de son secteur tertiaire et à constituer une base saine pour le développement d'une économie productive mais diversifiée grâce à la promotion de nouveaux secteurs tels que l'industrie, l'agriculture, l'élevage et les pêcheries.

269. L'inscription de Djibouti, depuis peu, sur la liste des pays les moins avancés souligne le fait qu'il importe de façon urgente d'aider Djibouti à surmonter ses difficultés économiques.

270. Le Gouvernement de la République de Djibouti, pour résoudre ses problèmes économiques, a jugé nécessaire d'adopter une stratégie de développement visant à atteindre différents objectifs. Les objectifs de développement que la République de Djibouti s'est fixés dans le cadre de la Loi d'orientation économique et sociale sont le développement de Djibouti comme grande cité maritime, la lutte contre la pauvreté dans les milieux urbain et rural, la réduction de la dépendance alimentaire, l'industrialisation, la réduction de la dépendance énergétique. Si ces objectifs sont atteints, non seulement Djibouti sera dotée des bases solides qui sont nécessaires au développement de ses activités économiques, mais elle aura davantage de chances d'atteindre un niveau de viabilité économique qui lui permettra de contribuer aux efforts visant à parvenir à l'autosuffisance collective, comme le laissent présager les efforts faits pour l'instauration d'une coopération économique viable entre les pays en développement.

271. La République de Djibouti ne saurait toutefois mener à bien cette stratégie de développement uniquement par ses propres moyens et sans l'appui financier, matériel et technique de la communauté internationale. A cette fin, le Gouvernement de la République organise dans la ville de Djibouti une conférence de donateurs, du 21 au 23 novembre 1983, en vue de faire connaître son programme de développement et ses besoins de financement, et cela dans l'espoir de recueillir l'appui des Etats Membres et des organisations internationales. La République de Djibouti place tous ses espoirs dans la réussite de cette conférence pour amorcer le démarrage de son programme de développement socio-économique et permettre la consolidation de son indépendance nationale. La réalisation de son programme de développement contribuera aussi à permettre à Djibouti de jouer pleinement son rôle régional et international dans le cadre de la promotion de la paix et de la stabilité.

272. Concernant les réfugiés, la recherche de solutions à ce problème a toujours été une importante préoccupation de mon gouvernement dans la mesure où les possibilités d'intégration sont quasi inexistantes à Djibouti. Aujourd'hui, les actions entreprises, suite à l'accord intervenu entre le Gouvernement djiboutien, le Gouvernement éthiopien et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour trouver une solution au problème des réfugiés sont encourageantes. Le rapatriement librement consenti des réfugiés est la solution la plus appropriée. Le processus de rapatriement sur une base strictement volontaire est appuyé par un programme de réhabilitation des réfugiés dans leur pays d'origine. Le programme est étalé sur plusieurs mois et les premières opérations ont commencé le 19 septembre 1983 de sorte que 700 réfugiés sont d'ores et déjà réinstallés dans leur village d'origine.

273. La réalisation de nos propres objectifs nous ayant appris à coexister avec tous les pays dans un véritable esprit de coopération et de compréhension, nous sommes

également attachés au principe du bon voisinage et réaffirmons notre désir de maintenir une prudente politique de neutralité positive dans nos relations internationales.

274. Nous respectons et nous appuyons entièrement les efforts constants que déploie le Mouvement des pays non alignés pour préserver les principes et idéaux fondamentaux en vertu desquels il a été créé face aux tensions permanentes que suscite la crise internationale. Nous sommes convaincus que ces idéaux sont en harmonie complète avec les principes auxquels les pays non alignés entendent adhérer sur les plans national et international.

275. Nous demandons à tous les pays de respecter les droits souverains et inaliénables des autres pays qui sont libres de déterminer, sans influence étrangère, la nature de leurs systèmes politiques, économiques et sociaux, ainsi que le caractère de leurs relations avec les autres Etats et les organisations internationales.

276. Nous réprouvons et condamnons vivement l'oppression d'un peuple par un autre et le déni de l'exercice des droits fondamentaux d'un peuple. Nous condamnons toutes les politiques de ségrégation et de racisme, y compris le sionisme, ainsi que les politiques de discrimination raciale et d'*apartheid*.

277. Nous sommes profondément préoccupés par la rivalité persistante entre les superpuissances qui se disputent des sphères d'influence dans de nombreuses parties du monde. Nous sommes convaincus que cette rivalité accélère la montée des tensions dans ces régions et lançons un appel pressant aux superpuissances pour qu'elles s'abstiennent de prendre des actions et initiatives aggravant la situation internationale qui est déjà éminemment dangereuse.

278. En ce qui concerne l'économie internationale, les événements des dernières années ont augmenté les tensions qui pèsent sur les relations économiques internationales et nous nous préoccupons de la détérioration de la situation économique internationale. La rapidité et l'ampleur des effets de la dégradation de la situation économique internationale revêtent des proportions catastrophiques et menacent la paix et la stabilité des régions les plus durement touchées.

279. Pour faire face aux difficultés actuelles qui affectent l'économie mondiale et aux problèmes d'ajustement et structurels que connaissent tous les secteurs de l'économie nationale, nous devons rechercher les meilleures méthodes pour élaborer un nouvel ordre de relations économiques internationales susceptible de promouvoir la stabilité économique et sociale. Nul ne saurait nier la nécessité vitale d'une reprise économique alors que les trois-quarts de la population mondiale se trouvent dans une situation économique extrêmement difficile, que leurs perspectives économiques sont incertaines et que le tiers de cette population vit dans la pauvreté et le dénuement. Le monde ne peut se permettre de gaspiller de vastes ressources humaines et matérielles dans une course aux armements. Il ne saurait y avoir de système équitable et viable de coopération économique internationale sans un changement radical des structures existantes.

280. De plus, les pays du tiers monde ne peuvent plus accepter un statut qui ne les associerait pas sur un pied d'égalité aux efforts mondiaux visant à promouvoir un développement économique réel dans des conditions de stabilité telles que chaque ressortissant de ces pays ait la possibilité et le droit de jouir d'un niveau de vie socio-économique et politique décent.

281. La crise que traverse actuellement le monde a mis en lumière l'interdépendance des nations et la croissance ne peut être renforcée sans une coopération internationale étroite. La République de Djibouti est convaincue que

seule une action commune de l'ensemble des pays permettra de restructurer l'économie mondiale et d'instaurer des relations saines et plus équitables.

282. Nous nous réjouissons fort de constater que la communauté internationale a poursuivi un dialogue constructif et sérieux au sein de différentes instances internationales qui ont été convoquées dans plusieurs capitales et autres villes importantes du monde, dans le cadre des efforts visant à régler de façon équitable les difficultés des systèmes économiques internationaux. Nous sommes convaincus que la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars 1983, la Réunion ministérielle du Groupe des 77 à Buenos Aires en avril dernier, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés qui a eu lieu à Williamsburg le mois suivant, et la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunie à Belgrade en juin dernier, ont offert d'excellentes occasions pour rechercher de meilleures solutions à la crise économique internationale.

283. En dépit de tous ces précieux efforts, nous constatons que les perspectives de reprise économique restent peu encourageantes, tout particulièrement dans les pays en développement, et encore plus dans les pays les moins avancés. Nous n'avons pas pour autant perdu espoir, et à cet égard, nous appuyons pleinement la poursuite d'un dialogue positif au niveau mondial en vue de l'élaboration d'un programme d'action global et concerté qui permettrait de revitaliser et de relancer l'économie mondiale tout en contribuant à l'accélération du développement des pays du tiers monde.

284. Concernant la Corne d'Afrique, la République de Djibouti, depuis son accession à l'indépendance, a soutenu que seul le dialogue entre les parties en conflit pourrait établir une dynamique de paix dans la région et a observé face à ce conflit une neutralité positive. Nous avons soutenu tous les efforts visant à instaurer des négociations directes entre les belligérants. Nous restons convaincus que seul le dialogue entre les parties en conflit permettra de réduire les tensions et de trouver une solution juste et pacifique aux problèmes que nous connaissons dans la région.

285. En ce qui concerne la région de l'océan Indien, la République de Djibouti, qui est un Etat du littoral, est particulièrement préoccupée par la montée croissante des tensions dans cette partie du monde. La République de Djibouti attache une grande importance aux buts et objectifs visant à faire de l'océan Indien une zone de paix car nous sommes conscients des questions de sécurité que soulève cette notion, tout particulièrement pour les Etats du littoral et de l'arrière-pays. C'est pourquoi nous appuyons pleinement le vœu exprimé par ces derniers ainsi que par d'autres pays épris de paix qui entendent faire de l'océan Indien une zone de paix comme le prévoient clairement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous louons les efforts du Comité spécial de l'océan Indien visant à convoquer à Colombo dans un avenir proche, la Conférence sur l'océan Indien. A cet égard, nous lançons un nouvel appel à tous les Etats Membres pour qu'ils œuvrent de concert à la réussite de cette conférence.

286. La situation au Moyen-Orient continue de menacer la stabilité des pays de la région ainsi que la paix et la sécurité internationales. Les actions préméditées des agresseurs israéliens contre les pays arabes et le peuple palestinien ont pris des proportions inquiétantes qui dévoilent le vrai visage du sionisme. Israël, protégé par ses fidèles alliés, n'hésite pas à commettre de plus en plus d'actes de violence contre les habitants des territoires

arabes occupés, en poursuivant notamment sa politique expansionniste par l'implantation de colonies illégales et en voulant modifier le statut de la ville sainte de Jérusalem.

287. Il est extrêmement regrettable que toutes les solutions qui ont été jusqu'ici proposées pour résoudre la crise du Moyen-Orient n'aient pas porté au cœur même de la question du Moyen-Orient. Le monde entier est convaincu qu'il n'y aura pas de paix juste et durable au Moyen-Orient si les droits inaliénables du peuple palestinien ne sont pas pleinement reconnus et exercés — y compris leur droit de retourner dans leurs foyers et d'établir leur propre Etat palestinien indépendant. Tous les efforts visant à régler de façon pacifique la question du Moyen-Orient devraient associer pleinement l'OLP seul représentant légitime du peuple palestinien, à toutes les négociations touchant directement ou indirectement le sort des Palestiniens.

288. La Déclaration finale de la troisième Conférence islamique au sommet qui s'est tenue à la Mecque-Taïf en janvier 1981<sup>16</sup> ainsi que le plan de paix adopté à la douzième Conférence arabe au sommet en septembre 1982 à Fez<sup>14</sup> prouvent à quel point le monde arabo-islamique est attaché à la solution pacifique du problème du Moyen-Orient. Ce plan tient compte des intentions réelles des peuples arabes et musulmans et reste conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la question de la Palestine.

289. Face à cette situation et face à tous ces efforts de paix, le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien et prendre les dispositions appropriées pour faire siennes la Déclaration de Genève sur la Palestine et le Programme d'action adoptés lors de la Conférence internationale sur la question de Palestine qui s'est tenue en septembre<sup>15</sup> et y donner suite.

290. Le Liban souffre, le Liban voit ses fils mourir dans une guerre imposée. La situation que connaît ce pays n'est que la conséquence évidente des agressions répétées que cet Etat ne cesse de subir. L'opinion internationale tout entière a condamné maintes fois les actions israéliennes visant à saper la souveraineté libanaise.

291. Nous sommes consternés de la gravité des événements meurtriers qui détruisent les ressources humaines et matérielles au Liban. Nous sommes étonnés de l'ingérence qui plonge ce pays dans les ténèbres. Il est temps que la voix de la sagesse puisse prendre droit de cité et que s'arrête ce carnage. Il est temps que les uns et les autres prennent en considération les intérêts majeurs et légitimes du peuple libanais.

292. Nous saluons les efforts déployés par le Royaume d'Arabie saoudite auprès des frères libanais et syriens, efforts qui ont abouti à un cessez-le-feu. Nous exprimons nos espoirs et nos aspirations pour que cette tentative louable soit couronnée de succès et que ces efforts permettent de résoudre le problème palestinien et conduisent vers une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient.

293. La République de Djibouti, qui soutient tous les efforts de négociation et de dialogue, reste farouchement opposée à tous ceux qui, prétextant cette dramatique situation, nourrissent l'espoir de diviser cet Etat. Le Liban doit garder son intégrité, le Liban doit garder sa souveraineté, le Liban est un et indivisible.

294. Nous sommes extrêmement troublés par la prolongation du conflit qui oppose l'Iran et l'Iraq, lequel a pour effet inévitable non seulement d'épuiser les ressources matérielles et humaines de deux pays islamiques frères, mais aussi de menacer la paix et la sécurité de la région et de l'ensemble du monde. Nous exprimons de nouveau notre total soutien aux efforts de bons offices déployés



par l'Organisation des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et le Conseil de coopération du Golfe pour rechercher un règlement pacifique à ce douloureux problème. Nous leur demandons une fois de plus de redoubler d'efforts pour parvenir à un accord de cessez-le-feu permettant de rétablir la paix dans la région.

295. Nous rendons hommage au Gouvernement iraquien pour avoir pris l'initiative positive de proposer de suspendre ses opérations militaires contre l'Iran et de mettre un terme à la guerre. Nous prions instamment l'autre partie de prendre le même engagement. Nous lançons un appel à ces deux pays islamiques frères pour qu'ils se rendent compte de la nécessité de régler leurs différends conformément aux principes de la fraternité islamique et de la solidarité des Etats membres du Mouvement des pays non alignés, afin d'empêcher toute nouvelle effusion de sang et toute nouvelle destruction.

296. L'état de la situation en Afrique australe reste un grave sujet de préoccupation pour la communauté internationale et plus particulièrement pour l'Afrique. Les tensions et les conflits permanents qui existent dans cette région ne peuvent être éliminés tant que le système de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud ne sera pas aboli et que la Namibie n'aura pas été entièrement affranchie de l'occupation illégale du régime sud-africain. Du fait de son attitude intransigeante, le régime de Pretoria n'a pas changé sa politique ni ses méthodes de répression vis-à-vis de la majorité africaine en Afrique du Sud. Bien qu'il soit universellement réprouvé, le régime de Pretoria continue de faire fi de l'opinion internationale, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

297. Nous sommes profondément convaincus et persuadés qu'aucun changement pacifique n'interviendra tant que des sanctions économiques globales n'auront pas été imposées dans le cadre d'un plan international concerté et qu'un embargo complet sur les armes ne sera pas rigoureusement appliqué à l'égard de l'Afrique du Sud, conformément aux recommandations de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud qui s'est tenue à Paris en mai 1981<sup>17</sup>.

298. L'impasse dans laquelle se trouve la situation en Namibie risque d'avoir des répercussions fâcheuses en menaçant de façon permanente la paix et la sécurité de la région.

299. Il est devenu clair que le régime sud-africain n'acceptera plus un règlement négocié de la question namibienne sur la base de l'application par l'Organisation des Nations Unies de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, y compris l'organisation d'élections libres et équitables en Namibie sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. En dépit des consultations intensives visant à faciliter l'exécution rapide du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, l'Afrique du Sud cherche délibérément à détourner l'attention de l'opinion publique internationale de ses objectifs et propose unilatéralement des conditions préalables inacceptables afin de ruiner tous les efforts et de prolonger le processus de négociation devant aboutir à l'indépendance de la Namibie, sous l'égide de la SWAPO, seul et légitime représentant du peuple namibien.

300. Il est regrettable que le Conseil de sécurité ne puisse s'acquitter de sa responsabilité fondamentale en empêchant l'Afrique du Sud de continuer à soumettre le peuple namibien à ce traitement barbare et d'intensifier sa politique d'occupation du territoire namibien.

301. Nous réprouvons les actes criminels de terrorisme et l'agression armée de l'Afrique du Sud contre les Etats

indépendants qui l'entourent, c'est-à-dire les Etats de première ligne.

302. La tragédie tchadienne est devenue à notre grand regret une situation dangereuse qui risque de menacer la paix et la sécurité en Afrique. Nous avons suivi avec une extrême préoccupation et une exaspération profonde les péripéties de cette triste guerre fratricide qui ravage constamment les ressources matérielles et humaines de ce pays en détruisant les infrastructures qui lui sont indispensables. Nous sommes consternés par l'escalade du conflit qui continue de prolonger les souffrances du peuple tchadien et qui risque d'aboutir à un grave conflit qui pourrait prendre des proportions insoupçonnées.

303. Nous estimons que toute initiative concernant le Tchad devrait s'efforcer de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et au retrait des forces étrangères pour permettre aux différentes factions du peuple tchadien de se réconcilier et de panser leurs plaies. Nous demandons à ces factions de coopérer ensemble à l'avènement de la réconciliation nationale qui constituerait une base équitable pour l'instauration d'une paix durable au Tchad. Nous insistons pour que tout accord concernant le peuple tchadien préserve ce dernier de toute intervention, ingérence et domination étrangères.

304. En ce qui concerne le Sahara occidental, nous réaffirmons le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. A cet égard, nous saluons les efforts de l'Organisation de l'unité africaine qui visent à promouvoir un règlement juste et définitif de la question du Sahara occidental. Nous demandons instamment aux membres du Comité de mise en œuvre — en collaboration avec les parties au conflit et en coopération avec l'Organisation des Nations Unies — de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les recommandations de l'OUA soient dûment appliquées.

305. Nous espérons que les récents efforts diplomatiques qui ont été poursuivis avec acharnement par les Etats du Maghreb apporteront aussi une contribution efficace aux efforts de l'OUA et de l'ONU en vue du règlement de la question du Sahara occidental.

306. La situation en Afghanistan est gravement préoccupante pour nous tous et une solution doit être apportée à cette crise. Nous regrettons vivement que la puissance occupante n'ait pas encore jugé nécessaire de se conformer aux dispositions de la résolution 37/37 de l'Assemblée générale. Par cette résolution, la majorité écrasante de la communauté internationale demandait le retrait immédiat des troupes étrangères de l'Afghanistan.

307. L'intervention et la domination militaires ont créé une situation tragique en Afghanistan, menaçant la paix et la sécurité de la région, ce qui a contribué à la dégradation des relations internationales. La présence persistante de ces forces a créé un précédent en portant atteinte aux principes de la non-intervention et de la non-ingérence, ainsi qu'à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au caractère non aligné des Etats de la région. Nous sommes convaincus que la seule façon de mettre un terme à la tragédie afghane est de respecter ces principes et de demander le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan pour que le peuple de ce pays ait de nouveau le droit de choisir son propre système politique, économique et social sans intervention extérieure, et que les réfugiés afghans puissent retourner librement dans leurs foyers, dans la paix et dans la dignité.

308. La situation au Kampuchea n'a pas évolué malgré les appels répétés qu'ont lancés la communauté internationale et l'Assemblée générale en vue de parvenir à un règlement rapide et global de ce conflit. La République de Djibouti réaffirme qu'il est indispensable que toutes

les forces étrangères se retirent du Kampuchea et que cette question fasse l'objet d'un règlement politique d'ensemble.

309. En ce qui concerne la question de Corée, le Gouvernement de Djibouti est fermement convaincu que des négociations entre Coréens seraient le seul moyen politique de ce pays. Il est indispensable que ce dialogue, sans qu'une partie impose ses vues à l'autre, reprenne aussitôt que possible étant donné la nécessité pressante d'atténuer les tensions actuelles, de rétablir la confiance mutuelle entre les parties et d'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne.

310. En conclusion, nous espérons et souhaitons voir la paix et la prospérité prendre le pas sur les tensions et les guerres. L'Assemblée saura, nous en sommes convaincus, répondre à l'espoir des millions d'êtres humains qui veulent dans la paix bâtir l'avenir de leur nation et construire un monde meilleur, où la vie humaine aura un sens plus réel, plus concret. L'homme, où qu'il soit, n'est pas né pour faire la guerre mais pour jouir de la paix dans la justice et l'égalité. Le compromis, le dialogue et la coopération sont des valeurs qui doivent nous guider et rompre l'équilibre de la terreur et de la peur. Nous devons tous conjuguer nos efforts et nos actions pour la réalisation des aspirations légitimes de nos peuples.

311. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

312. M. BARRINGTON (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais] : Je vous remercie, Monsieur le Président, de permettre à ma délégation d'exercer son droit de réponse au discours du Ministre des relations extérieures de l'Argentine. La journée a été longue et je ne jirai que quelques phrases.

313. Le Ministre des relations extérieures de l'Argentine a choisi d'utiliser la tribune au cours de ce débat général pour dénoncer longuement la politique du Royaume-Uni dans l'exercice de ses responsabilités au titre de la Charte vis-à-vis de la population des îles Falkland — notamment son devoir de la défendre contre l'agression extérieure. Quoique ces accusations nombreuses et variées soient sans fondement, ma délégation ne va pas les réfuter point par point. Il y a dans l'ordre du jour un point distinct consacré à la question des îles Falkland, dont la discussion sera l'occasion appropriée pour un débat de fond.

314. En attendant, je voudrais simplement exprimer l'étonnement constant de ma délégation devant l'absence, dans le discours du Ministre des relations extérieures de l'Argentine, de toute référence à l'invasion délibérée et non provoquée des îles Falkland par l'Argentine l'année dernière, alors que le processus de négociation se poursuivait. Il n'a pas mentionné non plus le fait que les habitants des îles Falkland avaient un droit à l'autodétermination, sur lequel repose le processus de décolonisation.

315. M. BEAUGE (Argentine) [interprétation de l'espagnol] : La délégation de l'Argentine ne peut accepter ce que vient de dire le représentant du Royaume-Uni.

316. La question des îles Malvinas, comme l'a déclaré au cours de cette même séance le Ministre des relations extérieures et du culte de mon pays, est claire. L'Assemblée générale et le Comité spécial de la décolonisation ont reconnu l'existence d'un différend de souveraineté entre l'Argentine et le Royaume-Uni et ont indiqué expressément que les négociations entre les parties, sous les auspices du Secrétaire général, étaient le moyen approprié de résoudre ce différend et de traiter des questions touchant les deux pays. En conséquence, ma délégation réaffirme qu'il n'existe aucune justification à l'attitude actuelle du Royaume-Uni, qui consiste à rejeter le mandat de l'Assemblée générale. Les arguments invoqués par le représentant du Royaume-Uni et les références qu'il a faites font partie d'un plan visant à maintenir en Atlantique Sud une situation coloniale inacceptable pour la communauté internationale.

317. L'Assemblée générale a décidé d'inscrire à son ordre du jour la question des îles Malvinas et ma délégation parlera plus en détail de ce point en temps voulu.

La séance est levée à 19 h 40.

#### NOTES

1. Plate-forme de Buenos Aires, adoptée à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue du 28 mars au 9 avril 1983; voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), annexe VI.
2. Voir A/37/123.
3. Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283).
4. Voir *Rapport de la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance*, Paris, 25-29 avril 1983 (A/CONF.120/13), troisième partie.
5. *Documents officiels du Conseil de sécurité, Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15943.
6. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778, p. 71.
7. Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975.
8. Convention relative à l'aviation civile internationale (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 15, n° 102, p. 295).
9. Voir E/CN.4/1984/3, chap. XXI, sect. A, résolution 1983/36.
10. *Nord-Sud : Un programme de survie*, rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Gallimard, 1980.
11. « Sécurité commune — un programme de désarmement », rapport de la Commission indépendante pour les questions de désarmement et de sécurité (voir A/CN.10/38 et A/CN.10/51).
12. Voir CD/421/Appendice II/vol. II, document CD/381.
13. Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964, p. 93).
14. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510.
15. *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I.
16. Voir A/36/138.
17. *Rapport de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud*, Paris, 20-27 mai 1981 (A/CONF.107/8).